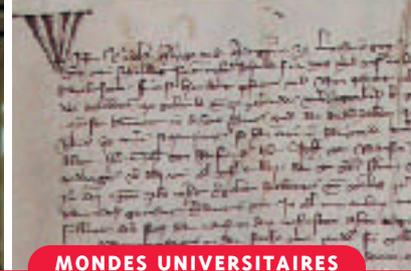




**ACTUALITÉ**

Le Plan campus :  
loin des besoins



**MONDES UNIVERSITAIRES**

Alertes sur l'École des Chartes  
Nouveau Couac interministériel ?



**ENTRETIEN**

Avec Jean Ziegler

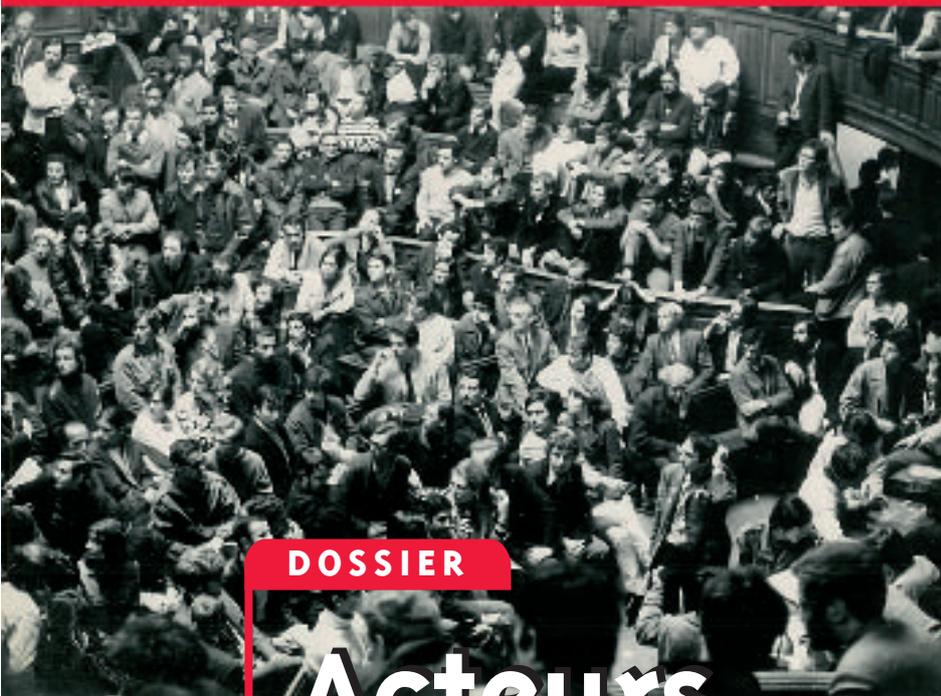


**SOCIÉTÉ**

Non aux voleurs de mort

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - N° 566 JUIN 2008

# e s n e s u p



**DOSSIER**

## Acteurs universitaires en Mai 1968



© Agence France Presse



# Un an après → par Jean Fabbri, secrétaire général

*Les rues que le soleil a désertées (un signe?) résonnent des défilés revendicatifs. Les motifs de colère et les manifestations sont si nombreux que 500 000 personnes comme le 17 juin - CGT, CFDT, FSU, SOLIDAIRES - pour défendre les 35 heures et les retraites, devient banal.*

*Le démantèlement pièce à pièce des services publics et de la fonction publique satisfait les lobbys financiers qui lorgnent sur la santé, la formation (du primaire au supérieur), l'audiovisuel... pour accroître leurs profits. Le pouvoir d'achat des salariés et retraités régresse, la précarité grandit, les inégalités se creusent.*

*S'affirmant détenteur d'une légitimité absolue, le président de la République, le gouvernement et les forces qui les soutiennent ignorent, pour l'essentiel, jusqu'à présent, tant les objections que les propositions venues du monde syndical et même plus largement des nombreuses instances et conseils forgés par l'histoire : CES, CNESER, CTPU, CSRT\*, Comité National. Il y a là un recul démocratique considérable qu'accompagne ipso facto*



*dans les domaines de la recherche et de l'enseignement supérieur une régression scientifique et des formations. La mise à l'étude (?) par le ministre du dualisme écoles/universités par une commission (la 6<sup>e</sup> de V. Péresse), contournant encore le CNESER et formé exclusivement de dirigeants libéraux, confirme ces jours-ci la tendance.*

*Singulièrement, dans les universités, le fait syndical demeure. Les collègues n'ont ni plébiscité la LRU, ni concouru à la mettre en œuvre. Ils ont renforcé les sections syndicales SNESUP et élu plus de 1 000 d'entre nous dans les conseils centraux!*

*La rentrée s'annonce vive (voir les propositions d'actions, page 23). Raison de plus de vacances toniques!*

Le 18 juin 2008

\*CES: Conseil Economique et Social. CNESER: Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. CTPU: Comité Technique Paritaire des Personnels enseignants titulaires et stagiaires de statut Universitaire. CSRT: Conseil Supérieur de la Recherche et de la Technologie.

## ACTUALITÉ 4

- La **politique éducative** de Sarkozy
- Le Plan campus : une **méthode et des annonces** loin des besoins

## MÉTIER 7

- Modalités d'avancement des PRAG : **des effets pervers**

## VOIX DES ÉTABLISSEMENTS 8

- Les universités défendent le **CNRS** et la recherche...
- ... et la **formation** des enseignants

## DOSSIER 9

### Acteurs universitaires en Mai 1968

Lorsque l'on regarde Mai 1968 à travers le prisme de la révolte étudiante, il ne faut jamais oublier que cet événement fut d'abord mondial et qu'il a, en France, embrasé toute la société.

La révolte étudiante ne saurait masquer l'insurrection ouvrière et la grève générale.

Cinquante ans après l'instauration de la Ve république et quarante ans après l'évènement-68, ce qui est remarquable c'est la production de connaissances nouvelles sur celui-ci. La levée au bout de trente ans du secret posé sur des archives a permis aux historiens, notamment, de renouveler notre manière de voir.



© Didier Chamma

## MONDES UNIVERSITAIRES 16

- Le Livre blanc de Malte... **Les formations STAPS**
- **Faire reconnaître et financer** partout le DAEU
- Alertes sur l'École Nationale des **Chartes** : **Nouveau couac** interministériel ou frénésie réformiste ?

## ENTRETIEN 19

- avec **Jean Ziegler**

## INTERNATIONAL 20

- **Doctorant palestinien** à Paris VI

## CULTURE 21

- Un lieu pour l'acculturation scientifique

## SOCIÉTÉ 22

- **Non** aux voleurs de mort

## TRIBUNE LIBRE 23

- **Un cap syndical** audacieux

## ÉPHÉMÉRIDE

**30 JUIN**

**Date limite de réception**  
des votes pour le 2<sup>e</sup> tour  
des élections au CoNRS

**30 JUIN**

**Audition** par la mission  
de suivi de la loi LRU  
des élus au CNESER

**1<sup>ER</sup> JUILLET**

**Lettre** de cadrage budgétaire

**30 JUIN – 1<sup>ER</sup> JUILLET****7-8 ET 9 JUILLET****ET ÉVENTUELLEMENT****LE 21 JUILLET**

**CNESER** Habilitations : (vague C)

**8 JUILLET**

**Réunion du comité  
de l'éducation**

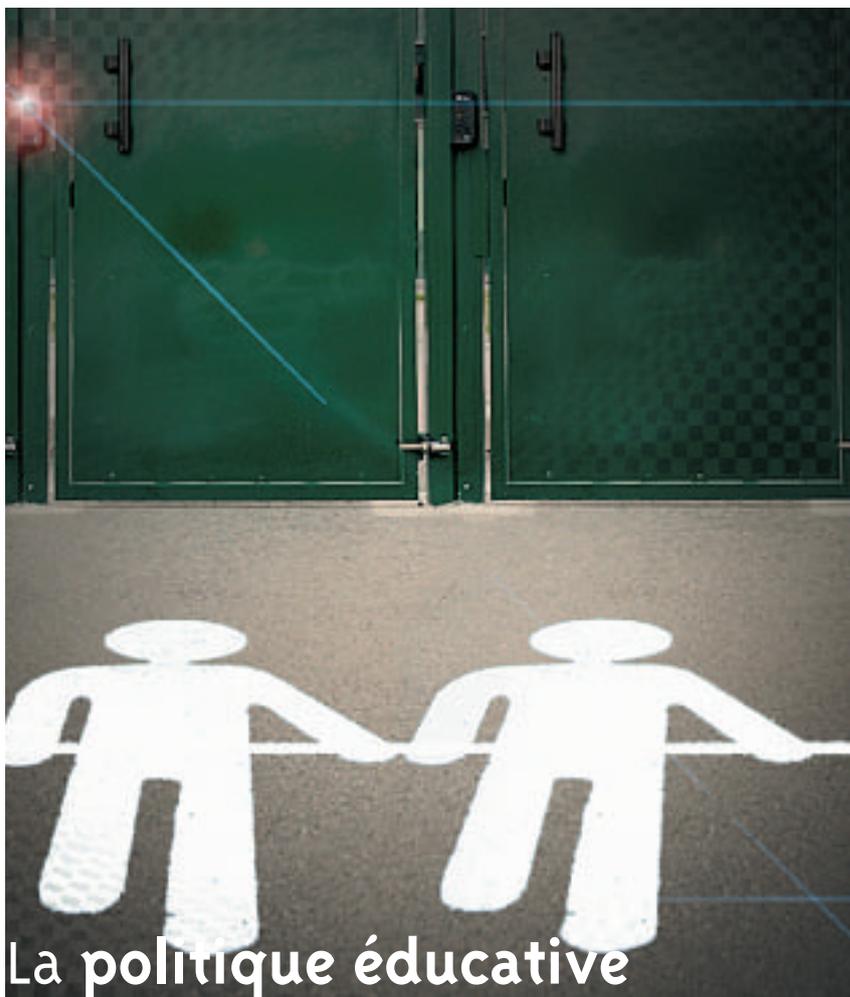
et de la formation de l'Unesco

**10 AOÛT****Funeste anniversaire**

de la publication de la loi LRU.

**16-17 SEPTEMBRE****CDFN****DU 17 AU 21 SEPTEMBRE****Forum Social Education**

à Malmö



## La politique éducative de Sarkozy

→ par François Bouillon

Le discours aux recteurs de Nicolas Sarkozy, à l'occasion du bicentenaire de la création de la fonction est un véritable programme qui dessine les lignes de fond de sa politique éducative. Celles-ci prennent appui sur des aspirations légitimes pour mieux les détourner.

C'est un véritable discours de politique générale éducative qu'a prononcé Nicolas Sarkozy le 2 juin 2008. En s'adressant aux recteurs le président s'est, de fait, adressé largement à l'opinion publique. C'est à la fois un discours sur la méthode et sur le fond de sa politique en la matière.

Sur la méthode, le diagnostic posé est celui d'un déficit de réformes « qui aillent jusqu'au bout » tant pour l'enseignement primaire et secondaire que pour l'enseignement supérieur. Le président se targue d'aller avec Valérie Pécresse et Xavier Darcos, jusqu'au bout de ses réformes. Il cite la loi sur l'autonomie des universités, l'assouplissement de la carte scolaire, la mise en place de l'accompagnement éducatif après 16 heures, la réforme de l'école primaire, le plan campus...

Brossant un rapide historique du système éducatif depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle et le lycée napoléonien jusqu'à aujourd'hui la conclusion qu'en tire le président c'est que les « inégalités de naissance » continuent à peser sur le destin scolaire : 80 % des enfants de cadres contre 40 % des enfants d'ouvriers font des études supérieures.

D'où la conclusion : la démocratisation de l'enseignement n'est pas achevée « il faut la poursuivre ». Cet objectif c'est le « défi de la qualité qui est d'abord celui de la démocratisation réelle de notre école ». « La question n'est plus celle de l'accès de tous à l'éducation. Mais celle de la réussite de chacun ».

### LA RÉDUCTION DE L'ÉTAT

L'opération politique se fait en deux temps : d'abord, identifier les problèmes

le snesup

**MENSUEL  
DU SYNDICAT  
NATIONAL DE  
L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR**

**SNESUP-FSU**

78, rue du Faubourg-Saint-Denis,  
75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10  
Internet : [www.snesup.fr](http://www.snesup.fr)

**Directeur de publication :**  
Guy Odent

**Rédacteurs en chef :**  
François Bouillon, Gérard Lauton,  
Anne Mesliand

**Rédacteur en chef adjoint :**  
Alain Policar

**Coordination des rédactions :**  
Jean Fabbri, Anne Mesliand

**Secrétariat de rédaction :**  
Latifa Rochdi

**CPPAP :** 0 III 507698 D 73

**ISSN :** 245 9663

**Conception et réalisation :**  
CAG, Paris

**Impression :**  
SIPE, 85, rue de Bagnolet, 75020 Paris

**Régie publicitaire :**  
Com d'habitude publicité,  
Clotilde Poitevin, Tél. : 05 55 24 14 03  
[contact@comdhabitude.fr](mailto:contact@comdhabitude.fr)

Illustrations de couverture : © DR et Didier Chamma

en des termes d'apparence progressiste ; et, ensuite, leur donner des réponses en termes de réformes en réduisant à chaque fois le périmètre de l'État comme garant de l'intérêt général.

Le premier exemple de sa méthode que donne le président Sarkozy est sa première réforme après son élection : la loi d'autonomie des universités promulguée le 10 août 2007 dont il dit que c'est « une véritable révolution ». Révolution faite pour sortir les universités d'« un système inutilement dirigiste », pour pallier leur manque d'autonomie et de moyens, pour dépasser le divorce entre les élites, sélectionnées et formées dans les grandes écoles, et les universités. Les milliards annoncés pour accompagner cette réforme sont en trompe-l'œil, le dualisme de l'enseignement supérieur reste en l'état et la loi aboutit à une présidentialisation du gouvernement des universités et à la course aux financements. Et, au bout du compte, exit la noble intention annoncée: la démocratisation.

Deuxième exemple qui consiste à prendre appui sur de vrais problèmes pour organiser le désinvestissement de l'État : l'école primaire et la maîtrise des savoirs. Cette réforme a deux volets : l'aide individualisée de deux heures par semaine pour les élèves en échec scolaire et la publication de nouveaux programmes scolaires recentrés sur les fondamentaux. Or, ces opérations masquent le fond : la suppression de deux heures de classe à l'école primaire. Dans une tribune livrée au journal *le Monde*, daté du 28/05/08, l'historien de l'éducation, Antoine Prost, dénonçait ce tour de passe-passe comme « un Munich pédagogique ». Au total, dit-il, les petits Français vont avoir 140 jours de classe, 210 jours pour les petits Japonais, 200 jours en Italie et au Danemark, 188 en Finlande, 190 en Grande-Bretagne. D'où sa conclusion : « Les parents informés des classes moyennes et supérieures sauront compenser, par des recours divers et payants, mais fiscalement avantageux, les insuffisances organisées de l'école publique. Les milieux populaires, eux, feront les frais de cette amputation...comment des programmes plus copieux contribuent au resserrement sur les fondamentaux, et comment on apprend plus en travaillant moins » ! C'est bien le privilège accordé aux intérêts particuliers sur l'intérêt général qui est le sens de cette politique éducative. Naturellement cette politique de rétrécissement

▼  
Réduire le périmètre de l'État  
comme garant  
de l'intérêt général.  
▲

issement du périmètre de l'école, Sarkozy la reprend pour les lycées en dénonçant « la surcharge des emplois du temps, où s'empilent les options ».

Troisième exemple : la formation des maîtres. Prenant appui sur l'aspiration à l'élévation du niveau de qualification des enseignants, Sarkozy annonce leur recrutement unifié sur la base du master, en laissant dans le flou complet l'articulation diplôme universitaire / concours



© Daniel Niwakflicier

Le sarkozyme appliqué

nationaux et le devenir de l'agrégation du secondaire ! Ce qui est clair c'est qu'il vise à détruire l'année de formation professionnelle globale post-concours et la rémunération corrélative du professeur-stagiaire. Le but de l'opération est idéologique et financier : vider les IUFM comme écoles internes de leur substance, mettre en responsabilité sur le terrain à temps de service quasi complet les lauréats du concours. Exit donc l'idée de la conquête d'une « professionnalité globale », d'une préparation au métier d'enseignant dans toutes ses dimensions et d'une insertion progressive dans la pratique en responsabilité. Perspective pourtant intolérable pour n'importe quel métier étant au service de l'humain. M. Sarkozy dit ne pas vouloir s'arrêter aux réformes en cours. Il annonce vouloir redistribuer en pouvoir d'achat au mérite pour les enseignants les économies produites par les économies d'emplois et vouloir revoir le système des affectations des professeurs. Au même titre que la perspective de 41 annuités d'exercice pour la retraite, il dit que ces promesses, comme les autres, il les tiendra : « Ce discours m'engage et vous verrez qu'à la fin de mon quinquennat j'aurai tenu ces promesses, là aussi ». À nous de nous y opposer par les propositions et l'action. ●

## LE PLAN CAMPUS

# Une méthode et des annonces loin des besoins

→ par Michelle Lauton

L'opération « Plan campus » s'inscrit dans la campagne médiatique du gouvernement, qui veut faire apparaître un effort budgétaire important, en fait très inégalitaire, pour l'enseignement supérieur.

Le financement repose sur la privatisation d'une partie d'EDF, dont les fonds (3,7 milliards et non les cinq annoncés) sont placés. Un plan conditionné par un Partenariat Public Privé (PPP) : des loyers financés par ces placements seront payés sur 20 ou 25 ans, les universités n'étant propriétaires qu'en fin de période ; elles ne sont pas maîtres d'œuvre et des charges supplémentaires s'ajouteront en cas de locaux ou matériels non conformes aux besoins réels. L'exemple des prisons ou des autoroutes montre les difficultés d'un tel

partenariat pour le service public, et les gros bénéfices pour les grandes sociétés de BTP notamment. La méthode est celle de l'appel à projets des établissements qui font leur dossier à partir d'un cahier des charges mentionnant par exemple « ambition scientifique et pédagogique, urgence de la situation immobilière, développement de la vie de campus et caractère structurant pour le territoire », mais aussi, air bien connu avec le LMD, « évaluation des laboratoires », permettant un pilotage serré. On ignore les véritables critères d'expertise ►►►

► d'un « Comité de sélection » composé de huit personnes sans représentant des personnels et des étudiants, mais avec un représentant d'ACCOR !

Le nombre de projets déposés (46) montre l'ampleur des problèmes : dégradation du patrimoine immobilier, nécessité de constructions nouvelles, insuffisance en matière de logement étudiant et de vie sociale sur les campus.

Les six projets retenus (Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Lyon, Grenoble et Strasbourg) selon cette procédure opaque, sans consultation du CNESER concernent tous des villes universitaires importantes, où des rapprochements-fusions à plus ou moins brève échéance sont en cours. Le Comité n'a souvent retenu qu'une partie des projets. Rien à ce stade en région parisienne, ni dans le nord de la France, ni pour une petite ou



© Didier Charma

La sécurité attendra encore un peu



Un délabrement bien « étayé »

© ISabelle Krzywkoski

moyenne université, ni là où le patrimoine est particulièrement dégradé (Reims...). Le comité de sélection a écarté d'emblée une « majorité de dossiers qui ne répondent pas aux critères élémentaires d'ambition, de taille et d'innovation ».

En Île de France, le gouvernement veut imposer à tout prix ses orientations. Ainsi, sur le Plateau de Saclay, il pousse à une opération rassemblant tous les acteurs – y compris les grandes écoles comme Polytechnique et Centrale –, incluant de l'hôtellerie, mais triant parmi les sites de Paris Sud : peu importe que les bâtiments exclus situés sur un autre campus soient très vétustes et aux limites de l'insécurité, et que d'autres bâtiments ne soient pas accessibles aux handica-

pés. À Paris Intra-muros, la ministre dis-court sur l'absence de concertation, alors que tout a été fait pour favoriser l'émergence de projets concurrents, et en appelle à un audit sur l'immobilier pour « mener une réflexion globale avec la mairie sur la réorganisation de l'immobilier parisien ». Occasion de procéder à de juteuses ventes de beaux bâtiments historiques, comme c'est le cas pour d'autres bâtiments publics ?

Ce n'est pas d'un tel Plan Campus que les universités, les personnels et les étudiants auraient besoin, mais d'un plan qui permette partout la remise en état du patrimoine, la construction et l'équipement de nouvelles structures aux normes internationales pour l'enseignement, la recherche et la vie sociale. ●

## UN RÉFÉRENTIEL NATIONAL EN LICENCE ?

Au Comité de Suivi Licence du 11 juin présidé par Bernard Dizambourg, ont été présentés trois documents pour débat et avis :

- Rendre lisibles les formations : la question des intitulés.
- Régulation nationale des licences et référentiels de formation.
- La mobilité au sein des cursus licence.

### Intitulés et référentiel

Il est rappelé que « la nomenclature élaborée à la DGES constitue une liste de référence, et non une liste d'autorité :

si les établissements sont invités à les utiliser, ils peuvent proposer d'autres dénominations dès lors qu'ils sont en mesure d'expliquer les raisons pour lesquelles les intitulés de référence leur semblent inadéquats ». S'agissant des mentions, la démarche est « travaillée par une tension entre intitulés généralistes / disciplinaires d'une part, spécifiques de l'autre », sachant que s'expriment aussi des « approches transversales » ainsi que les exigences de l'insertion professionnelle inhérentes à la double finalité désormais reconnue pour la licence.

Ces aspects prévalent également s'agissant du projet de référentiel national s'ajoutant au nouvel outil qu'est le RNCP<sup>(1)</sup>. Une démarche qui selon le SNESUP devrait déboucher vers un bilan concerté du LMD et vers sa réorientation en lien avec le CNESER ...

### La mobilité des étudiants

Elle est tributaire des formes de reconnaissance par l'établissement d'arrivée du parcours d'un étudiant effectué dans celui de départ. Le Comité de Suivi considère que tout crédit acquis antérieurement doit être enregistré comme tel, même s'il est conseillé le cas échéant à l'étudiant de suivre un enseignement « raccord ».

Au-delà, il marque sa préférence pour une obligation de résultats (liste des savoirs et compétences requis au bout des trois années) et non pour une obligation de moyens (chronologie rigide des acquis).

Cela autorise la mise en place de parcours alternatifs conçus par exemple selon une plus grande progressivité des apports théoriques, avec de prime abord plus de situations pratiques, voire de la technologie, au bénéfice d'étudiants moins portés vers l'abstraction (cf. en Sciences, des parcours technologiques hérités des DEUG STPI arrêtés en 2005). L'expérience concluante des parcours hybrides de Toulouse III a été évoquée : un étudiant de L1 peut effectuer une part de ses UE à l'IUT (et inversement), avec validation finale dans son propre semestre (85 étudiants à Toulouse III).

Gérard Lauton

1. Référentiel National des Certifications Professionnelles.

# Des effets pervers

→ par Patricia Henelle-Beving, PRAG

La réaction d'une de nos collègues au choix de l'ancienneté de grade comme critère déterminant en cas d'égalité de notes

Je suis extrêmement préoccupée par le changement qui vient d'intervenir et ses conséquences non seulement pour moi-même mais également pour tous mes collègues qui ont passé l'agrégation en cours de carrière. Passer un tel concours tout en travaillant, et bien souvent en élevant des enfants, implique, comme chacun dans notre métier le sait, un travail ardu et de nombreux sacrifices. Le choix de fournir cet effort est motivé par le désir de voir progresser sa carrière, puisque peu d'autres voies sont offertes aux enseignants du second degré.

Or les règles d'avancement nouvellement en vigueur viennent ruiner pour beaucoup les efforts accomplis, en bloquant totalement leurs perspectives de promotion. À la mesure sclérote antérieure s'est donc substituée une autre mesure sclérote, tout aussi inique : il était important que l'admette de ne pas faire de l'âge le critère discriminant de l'avancement, et cela corrige sans doute une injustice faite aux jeunes agrégés.

En revanche, gommer le critère de l'ancienneté de services en crée une plus grande encore : cela condamne les agrégés plus tardifs à la stagnation, faisant table rase de toutes leurs années d'enseignement précédentes, et ce quelles que soient leur note, la qualité de leur tra-

vail et l'ampleur de leur investissement. Plus simplement, cela fait disparaître pour eux le principe de l'avancement à trois vitesses, pour ne laisser que la perspective peu motivante de l'unique ancienneté.

En ce qui me concerne, l'application de ces nouveaux critères se révèle particulièrement pénalisante, comme le démontre le graphique ci-dessous.

La courbe rose, qui récapitule mon ancienneté dans le grade des agrégés pour chaque échelon, indique que je suis toujours en dessous du seuil nécessaire pour être promue au grand choix. En outre, on voit que ce n'est qu'à partir du 10<sup>e</sup> échelon que je peux espérer être promue au choix (croisement de la courbe jaune) à l'âge de 63 ans et quatre mois, mon ancienneté de service étant cependant tout le temps supérieure à celle d'un agrégé d'origine qui serait toujours passé au grand choix ou au choix.

Par conséquent il apparaît clairement qu'en vertu des nouvelles règles de calcul je ne suis pas sûre de terminer ma carrière au 10<sup>e</sup> échelon (obtenu à 63 ans et demi selon une projection effectuée à partir des barres officielles d'avancement 2007-2008, à l'issue de 25 ans de services en tant que titulaire.

Ceci a des conséquences plus qu'inquiétantes pour ma retraite dont le calcul sera ba-



Un sommet hors d'atteinte

**RAPPEL DE CARRIÈRE**

**Jusqu'en 93**  
Carrière privée 12 ans dans l'informatique

**1995** : CAPES externe

**1998** : Bi ad agrégation externe

**2003** : DEA

**2005** : Obtention agrégation

En thèse depuis deux ans tout en travaillant à temps plein.

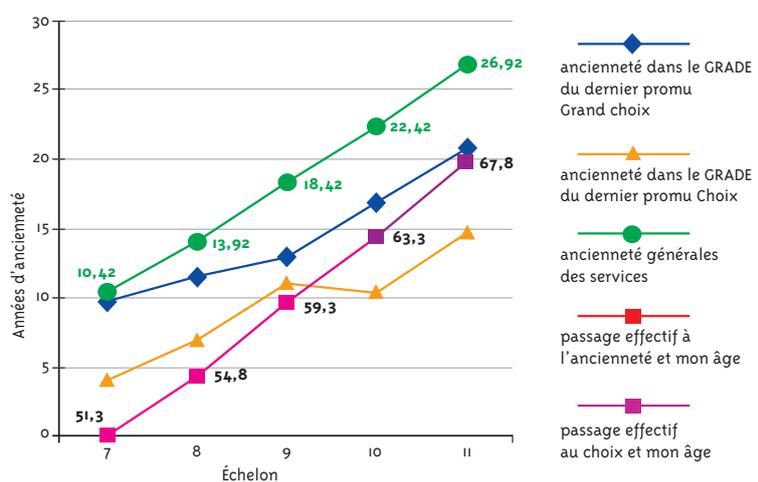
sé sur le dernier traitement, d'autant plus qu'étant divorcée celle-ci constituera mon unique ressource. J'espère vous avoir convaincu de la nécessité d'inciter le ministère à prendre en compte le paramètre d'ancienneté des services dans le dispositif d'avancement, afin de rétablir un système plus équitable pour tous.

**ÉLECTIONS CAPA ET CAPN 2008**

Les prochaines élections professionnelles pour la désignation des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires académiques et nationales du second degré auront lieu en décembre prochain. Elles sont un moment décisif pour peser sur l'amélioration de nos conditions de travail, nos perspectives de carrière dans l'enseignement supérieur et pour défendre le service public d'enseignement supérieur et de recherche. Il faut, pour nous représenter efficacement, aux côtés de nos camarades du SNES et du SNEP, des candidat(e)s pleinement engagé(e)s dans la défense de nos intérêts. Dans cette perspective, il est important d'organiser un large appel à candidatures (3 à 4 candidats potentiels par CAPA, aussi bien chez les certifiés que chez les agrégés), afin que les sections soient en mesure d'effectuer un choix informé. Nous comptons sur vous.

**Le secteur second degré**

**MA PROJECTION DE CARRIÈRE AVEC MON ÂGE À CHAQUE ÉCHELON**



# Les universités défendent le CNRS et la recherche...

 Le Conseil Scientifique, réuni le 27 mai 2008, se fait l'écho de l'inquiétude des collègues concernant le projet de partition du CNRS en instituts. Le sort de l'université est lié à celui du CNRS (et des autres EPST) et tout ce qui affaiblit l'un affaiblit obligatoirement l'autre. Soucieux des évolutions de notre système d'enseignement supérieur et de recherche, nous appelons au maintien du caractère généraliste et pluridisciplinaire des organismes de recherche et à l'augmentation du soutien de base des unités de recherche. (extraits) ●

*Motion unanime du CS*

 Le mardi 27 mai a eu lieu la première journée de mobilisation nationale, « l'Academic Pride », marche de tous les savoirs (...) Dans ce cadre, le Conseil d'Administration, tenu le même jour, a entendu une déclaration portée par une délégation de personnels et de doctorants issus de diffé-

rents organismes de recherche : Université, CNRS, INRA, ENESAD, INRAP. Il assure de son soutien les personnels et doctorants et fait part de sa vive préoccupation. (extraits) ●

 Sous couvert de « décloisonnement », le découpage du CNRS en Instituts dotés d'un directeur nommé par le ministre accentue le contrôle par le pouvoir politique et le dessaisissement de la communauté scientifique sur les orientations en matière de recherche. (...) De plus, cette réforme va de pair avec un nouveau texte sur le Comité National de la Recherche Scientifique (CoNRS) vidant pratiquement son rôle de toute substance. (extraits) ●

*CA du 6 juin 2008.*

 Le CA de l'université Paris 1, affirme son attachement à la présence des sciences humaines et sociales au sein du CNRS, seul opérateur inter et multi disciplinaire à l'échelle nationale. Il s'in-

 Les membres du CA de l'Université Paris Sud-11, expriment leur inquiétude au sujet des dispositions annoncées concernant le CNRS et des décisions concernant l'INSERM. (...) Le traitement spécifique réservé aux sciences de la vie, aux sciences humaines et sociales, et aux sciences de l'information et de la communication, renforce ces forces centrifuges, tendant à opposer les communautés scientifiques les unes aux autres. (...) Ces réformes engagent l'avenir. Les membres du CA demandent à Mme la Ministre de reporter le CA du CNRS prévu sur ce sujet le 19 juin et de revoir le projet dans le cadre d'une réelle concertation avec l'ensemble des acteurs concernés - (extraits)

*Pour : 24 - Contre : 0 - Abstentions : 4. 16/06/08 ●*

(...) le Conseil d'Administration de l'Université de Poitiers rappelle son attachement au CNRS, comme organisme public de recherche pluridisciplinaire. Il rappelle l'excellence de la renommée nationale et internationale du CNRS et le rôle majeur qu'il doit occuper dans le partenariat de terrain entre chercheurs de différents organismes, les Universités et Ecoles, en recherche fondamentale ou finalisée. Cela doit se traduire par des accords de partenariat équilibrés entre organismes et universités (...) (extraits) ●

*Unanimité moins deux abstentions, le 12/06/08*

quiète du découpage du CNRS en Instituts, qui porte atteinte à l'unité de l'organisme et fait peser la menace d'un démantèlement préjudiciable à l'interdisciplinarité de la recherche. Il réaffirme son attachement au maintien de la

pluralité des tutelles scientifiques des UMR, qui permet l'adossement des formations doctorales à la recherche fondamentale. (...) (extraits) ●

*Motion adoptée à une très large majorité (1 contre et 3 abstentions) (extraits) ●*

## ... et la formation des enseignants

 Une AG des personnels s'est tenue le 09/06/08. Entre 80 et 90 personnes présentes. Une vingtaine excusées... Beau score mais nous pouvons encore mieux faire. Les représentants des personnels appellent au rassemblement autour de l'essentiel : **enseigner est un métier qui s'apprend et le rôle des IUFM est irremplaçable.**

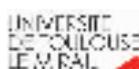
En avant première voici les actions que nous envisageons dans les jours qui viennent :

- Large diffusion de l'information aux élus locaux (députés, sénateurs) et collectivités territoriales (conseils généraux et régional).
- Grève des personnels demain 10 juin, manifestation l'après-midi.
- Grève administrative avec blocage des EQP<sup>1</sup> (action médiatisée : nous voulons empêcher la signature des dossiers).
- Actions ponctuelles et répétées auprès du rectorat, de la préfecture, blocage de péages dans les huit départements de la région Midi-Pyrénées, etc.
- Une cellule de « crise » a été constituée pour l'organisation et la coordination des actions.

À noter que ces actions se font en parallèle d'une réflexion sur le contenu d'éventuels masters. ●

*Marie-France Carnus*

1. Examen de Qualification Professionnelle.

 Les élus des conseils s'inquiètent des projets de réforme de la formation des enseignants, annoncés par le Président de la République. (...) Ils affirment que le recrutement des enseignants au niveau master doit s'accompagner d'une formation professionnelle indispensable à l'exercice d'un métier difficile, qui ne peut se réduire à deux ou trois mois d'expérience entre un écrit et un oral de concours : **enseigner est un métier qui s'apprend.** (extraits) ●

*Motion adoptée à l'unanimité (3 refus de vote et 1 abstention) par les élus du congrès de l'université de Toulouse 2 le Mirail le 06/06/08.*

 Le lieu de la formation professionnelle des enseignants est l'IUFM, école interne de l'université, parce que :

- c'est le lieu où s'étudie la manière de construire les compétences des enseignants, où s'analysent les situations d'enseignement et d'apprentissages mises en place, à l'aide des savoirs des recherches en éducation et des savoirs issus d'une pratique réfléchie ;
- c'est le lieu où s'organise une véritable formation par l'alternance alliant pratique en situation professionnelle et retour sur cette pratique ;
- c'est le lieu où s'est construite une expertise de la formation des enseignants, où travaillent ensemble formateurs, enseignants-chercheurs, enseignants de terrain, où l'année probatoire des professeurs stagiaires est d'abord une année de formation ;
- c'est le lieu où existent, avec le rectorat et les inspections académiques, des pratiques instituées de collaboration pour la gestion des stages selon une formation par l'alternance. (...) (extraits) 06/06/08 ●

*Motion proposée par l'Intersyndicale UNEF, FSU, SGEN-CFDT, SNPRES-FO et adoptée par le CA*

 (...) On ne peut limiter la formation professionnelle à un simple compagnonnage lors de la 1ère année d'enseignement, ce qui mettrait en péril la formation des générations futures. Pour être une avancée intéressante, la « mastérisation » doit permettre un renforcement de la formation simultanée, scientifique et pédagogique, des futurs enseignants. (extraits) ●

*Communiqué voté à l'unanimité par le CA le 12/06/08*

### Université(s) de Strasbourg au CNESER

 Le CNESER du 16 juin a donné son avis sur la fusion des trois universités de Strasbourg. Le SNESUP a salué le travail entrepris depuis longtemps par la communauté universitaire de cette ville pour faire évoluer les structures d'enseignement et de recherche vers plus de pluridisciplinarité et de lisibilité. Le processus de fusion, même élaboré avec les meilleures intentions, lance au niveau national une forme de course au gigantisme des structures et rend plus explicite le carcan anti-démocratique de la loi LRU. 42 composantes et 1 conseil d'administration avec, au plus, 14 enseignants-chercheurs, c'est une collégialité impossible. Or, c'est pourtant, pour le SNESUP, l'un des fondements de l'enseignement supérieur de service public. Les élus SNESUP au CNESER se sont fait les porte-parole des représentants syndicaux des CTP des 3 universités; ils ont arraché une modification du décret qui garantit la continuité des contrats de travail des salariés non fonctionnaires et ont porté leurs 3 voix en opposition au projet de décret (2 absents et 10 pour). ●



# Acteurs universitaires

## en Mai 1968

→ Dossier coordonné par François Bouillon

Lorsque l'on regarde Mai 1968 à travers le prisme de la révolte étudiante, il ne faut jamais oublier que cet événement fut d'abord mondial et qu'il a, en France, embrasé toute la société. La révolte étudiante ne saurait masquer l'insurrection ouvrière et la grève générale. Cinquante ans après l'instauration de la V<sup>e</sup> république et quarante ans après l'évènement-68, ce qui est remarquable, c'est la production de connaissances nouvelles sur celui-ci. La levée au bout de trente ans du secret posé sur des archives a permis aux historiens, notamment, de renouveler notre manière de voir. Mais beaucoup reste à faire pour mieux comprendre les faits et pour établir des consensus sur leurs interprétations.

# La commune étudiante

→ par Jean-Philippe Legois, archiviste et historien, président du Conservatoire des mémoires étudiantes, et Alain Monchablon, professeur agrégé d'histoire, président de la mission CAARME (centre d'archives, d'animations et de recherches sur les mouvements étudiants).

**Le mouvement d'occupation et de contestation des facultés en mai-juin 1968, a totalement décomposé la structuration du pouvoir au sein des universités françaises ... et dépassé les structures militantes existantes.**

À partir des interpellations massives à la Sorbonne le 3 mai, manifestations et grèves étudiantes, puis occupations des facultés se développent rapidement. Ce mouvement de mai-juin est un véritable mouvement de masse réunissant bien au-delà des réseaux militants et sympathisants. Dans chaque faculté, selon des rythmes et des spécificités locales diverses, c'est plus de la majorité des étudiants – parfois bien plus –, voire des enseignants et administratifs qui se mobilisent en solidarité avec les étudiants de la Sorbonne. Des comités de grève, des comités d'action se forment un peu partout, où les représentants des minorités militantes ont à faire avec de nouveaux militants tous frais émoulus...

En mai-juin 1968, toutes les anciennes structures du pouvoir universitaire se sont plus ou moins écroulées : les conseils et assemblées de faculté sont remplacés par des assemblées générales d'enseignants et d'étudiants et/ou de l'ensemble de la communauté universitaire. Une situation de double pouvoir tend à se développer entre « l'ancien régime universitaire » et le nouveau, quand l'ancien régime n'a pas complètement disparu ; par exemple, à la faculté des sciences de Paris, Marc Zamanski, doyen de la Faculté des sciences de Paris déjà connu pour avoir fustigé les étudiants « fantômes », s'oppose à la commission centrale paritaire qui organise des élections en juin qu'il considère illégitimes.

Dans la plupart des cas, assez rapidement,



La parole libérée

selon diverses modalités, la plupart des doyens perdent leur « pouvoir de droit » au profit des « pouvoirs de fait »... La démocratie directe règne sans partage : l'AG est souveraine.

Après la nuit des barricades et la grève générale du 13 mai appelée par les centrales syndicales, puis reconduite, comme dans de plus en plus d'entreprises, en lettres, en sciences, parfois en droit, rarement en médecine et pharmacie, l'occupation des locaux – amorce d'auto-organisation de l'université par ses usagers et travailleurs – s'organise à tous les niveaux : service d'ordre, planning des salles et travail des commissions, propagande/information.

À la mi-mai, principalement en région parisienne, une coordination des comités d'action se met en place, basée dans une des annexes de la Sorbonne, rue Serpente...

L'articulation entre les différents membres de l'université, étudiants, enseignants et non-enseignants est complexe. Les enseignants, bien que numériquement minoritaires, surtout s'ils ne sont pas « mandarins », ou sont syndicalistes, parviennent parfois à orienter des assemblées générales. Les assemblées générales étudiantes, animées par des militant(e)s plus ou moins aguerris, donnent le tempo du mouvement, à l'intérieur comme à l'extérieur des enceintes universitaires : les autres contre-pouvoirs, notamment les assemblées d'enseignants, discutent et votent des textes adressés à celles-ci, tentent de les influencer et/ou de les conseiller.

Très rapidement, dans toutes les facultés, les enseignants proposent aux étudiants une gestion paritaire. L'accord des étudiants est loin d'être acquis et les débats sont parfois longs et contradictoires, car il s'agit de ne pas troquer une logique de gestion et de démocratie

directes pour une logique (plus « technocratique » ?) de cogestion et de démocratie représentative. C'est en ces termes que fut posé le choix entre mixité (collège unique, avec délégués étudiants,

enseignants, voire non-enseignants sans parité exigée) ou parité (collèges étudiants et enseignants avec représentation élue paritaire).

Finalement, dans l'ensemble des facultés, plus ou moins rapidement, parfois à contre-cœur, dans certains cas sous « l'amicale » pression des syndicats enseignants, souvent avec l'appui actif de militants étudiants partisans d'un dialogue « responsable » – notamment communistes, comme, par exemple, à la faculté des lettres de Nancy –, le mouvement étudiant accepte de participer à des structures paritaires provisoires.

Côté contenus, notamment dans les textes des commissions et autres « comités techniques », ainsi que dans les motions votées en assemblée générale, une remise en cause du contenu de l'enseignement universitaire apparaît clairement, là encore plus ou moins radicale : rejet d'un enseignement passif, critique du statut dépendant de l'étudiant vis-à-vis de la société, refus de l'université des « mandarins », mais aussi de la vision technocratique

En mai-juin 1968, toutes les anciennes structures du pouvoir universitaire se sont plus ou moins écroulées.

Une implication internationale dans l'émancipation des peuples



de la place de l'université dans la société (visant l'adaptation aux besoins économiques). Une réorganisation de l'enseignement est discutée dans chaque université sur la base d'« unités pédagogiques », d'exams (...) remplacés par un contrôle permanent des activités de l'année » rompant ainsi avec la menace de l'« examen-guillotine ».

L'université et ce qu'on appelle aujourd'hui sa « gouvernance » est bien un des chantiers de la Commune étudiante, qui n'oublie pas de l'articuler au changement du reste de la société. Aussi la Commune étudiante apparaît irréductible, tant au cycle de crise précédant mai 68 qu'au cycle de contestation qui a suivi : ce temps court de la rupture est un

moment spécifique du mouvement étudiant en France, où les militants étudiants révolutionnaires ont eu l'occasion de « marcher sur deux jambes », la critique de l'institution universitaire et la dynamique révolutionnaire. La situation et l'état du rapport de forces lui permettaient de peser sur la redéfinition et la réorganisation du système universitaire... ●

## Mai 68 : l'enjeu de la révolte étudiante

→ par Louis Gruel, sociologue, chargé de mission à l'Observatoire national de la vie étudiante, auteur de « la rébellion de 68 » aux Presses universitaires de Rennes.

**Contestant au plan théorique l'analyse sociologique de Boudon et de Bourdieu, Louis Gruel propose d'interpréter l'engagement étudiant comme figure de « l'affranchi » sous un triple sens : absence de crainte de l'avenir matériel, de l'allégeance aux traditions, de la révérence aux autorités.**

Il y a 40 ans, une rébellion étudiante d'une extraordinaire ampleur bouleversait la société française qui en porte encore les traces profondes, notamment dans l'imaginaire politique et dans les mœurs. Ce n'est pas un hasard si l'évaluation de « l'héritage de Mai 68 » a été convoquée au cœur de la dernière campagne présidentielle ou encore si chaque nouvel épisode de contestation étudiante suscite chez les uns l'espoir, chez les autres l'inquiétude d'une répétition de la dissidence de la jeunesse.

Pour comprendre les mécanismes et le sens de la révolte étudiante, il faut tout d'abord se libérer de l'interprétation la plus fréquemment propagée par les commentateurs, c'est-à-dire aussi bien par les éditorialistes de presse que par les chefs d'écoles sociologiques comme Raymond Boudon et Pierre Bourdieu. Ces derniers, quoique diamétralement opposés par leurs options théoriques et leurs affinités politiques, n'en ont pas moins convergé pour prêter aux manifestants une hantise de la dévalorisation des diplômés et surtout pour assimiler les activistes à de jeunes bourgeois inquiets des risques de déclassement. Or cette théorie ne résiste pas à une reconstitution de l'enchaînement des événements et à un examen précis des liaisons statistiques entre variations des effectifs, des diplômes obtenus et des emplois offerts dans les périodes précédant et suivant la rébellion. Pour ne prendre qu'un exemple : il est exact que certains types d'emplois très qualifiés

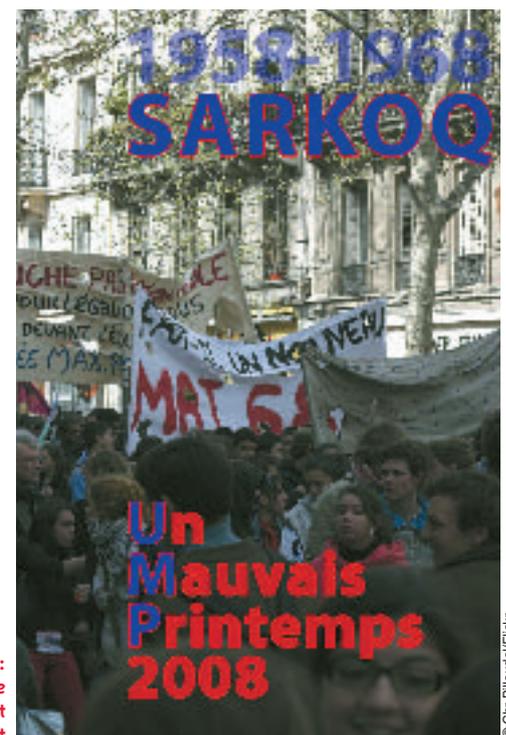
devenaient, à la fin des années 60, moins accessibles aux nouveaux diplômés mais cette difficulté n'était alors ni très fréquente, ni très perceptible, et elle concernait en premier lieu les filières d'accès aux professions libérales, autrement dit celles qui sont restées le plus en retrait du mouvement.

En outre, l'appartenance aux classes supérieures n'a joué aucun rôle causal majeur dans les engagements étudiants. Mais à y regarder de plus près, on observe que dans certaines régions, les cadres de la rébellion avaient une origine beaucoup plus populaire que la plupart des étudiants : cela a été notamment le cas en Bretagne où les leaders étudiants étaient souvent des enfants de petits paysans passés par les écoles chrétiennes.

Pour comprendre le « printemps 68 », il faut aussi relativiser l'importance des propriétés démographiques de la génération concernée. D'une part la croissance – indéniable – des

effectifs de l'enseignement supérieur pendant les sixties a été au moins autant la conséquence de la demande sociale croissante d'éducation et de diplômes universitaires qu'un effet du *baby boom* de l'après-guerre. D'autre part et surtout, les étudiants sont entrés en rébellion moins en tant qu'étudiants confrontés à des problèmes spécifiques de formation, d'obtention de titres, de perspectives d'insertion professionnelle, ou encore de financement des études, qu'en tant que fraction de la jeunesse entretenant, du fait de sa trajectoire et de sa position spécifiques, un rapport particulier avec la société. ▶▶

▼  
**L'appartenance  
 aux classes supérieures  
 n'a joué  
 aucun rôle causal majeur  
 dans les engagements  
 étudiants.**  
 ▲



Un air de déjà vu : un pouvoir sourd face à un mécontentement croissant



© Flickr / Fannyypouic

► Pour aller à l'essentiel, la génération qui est entrée en dissidence doit être moins considérée comme celle des *babys boomers* que comme celle des *affranchis* :

- affranchis pour la plupart de la crainte de l'avenir matériel, à la fois parce que l'horizon social était modelé non par l'anticipation des crises à venir mais par l'expérience de deux décennies de hausse du pouvoir d'achat, d'approche du plein emploi, de reconnaissance économique et culturelle de la valeur des diplômés, et parce que la critique des hiérarchies instituées réduisait la pesanteur des « rangs », atténuait donc le souci de l'élévation et l'inquiétude de la chute ;

- affranchis de l'allégeance aux traditions, celles-ci étant disqualifiées par la valorisation de la modernité, dégradées par l'impératif social d'adaptation à un monde en mutation accélérée, converties en lourdeurs par le passage d'une société rurale en société à dominante urbaine, un bouleversement sans précédent des lieux d'habitat et des modes de vie ;

- affranchis de la révérence aux autorités parce que l'expérience des ancêtres tendait à se convertir en habitude obsolète, parce que les adolescents étaient en train de conquérir une légitimité d'avant-garde au moins dans les domaines du style vestimentaire et de la musique populaire, parce qu'un très grand nombre d'étudiants en début de cursus étaient désormais sensiblement plus instruits que leurs parents, mais aussi parce que la « classe des pères » était plus ou moins associée à l'inhumanité des deux guerres mondiales, à l'absurdité d'une course aux armements qui, en période dite de « guerre froide », menaçait de mort l'ensemble de la planète, au cynisme dans le traitement politique et économique des populations qui avaient été soumises à l'assujettissement colonial.

C'est fondamentalement cette émancipation culturelle, au moins aussi sensible dans les établissements d'élite (Louis le Grand, Normale Sup Ulm) que dans les facultés provinciales, qui a été au principe d'une « crise intergénérationnelle de maintenance d'un monde commun », d'une mise en question – presque simultanément – des rapports établis entre les sexes, les classes d'âge, les dirigeants et les exécutants, l'État et la société civile, les normes occidentales et les cultures du Tiers-Monde. ●

## Le SNESUP et les événements de 1968

→ par Jeffrey Tyssens, Professeur d'histoire contemporaine :  
Vrije Universiteit Brussel

**Les origines depuis 1968 du SNESUP sont peu connues. Resituer ce syndicat dans la période 1948-1968 permet de mieux comprendre la parenthèse du « bureau 1968 »**

Que le *Syndicat National de l'Enseignement Supérieur* (SNESUP) ait joué un rôle considérable dans les événements de mai 68, c'est un fait qui est mentionné avec le personnage d'Alain Geismar, dirigeant du syndicat et figure de proue de la révolte, cela s'explique facilement – mais au-delà de ce constat, l'histoire de ce syndicat est assez mal connue.

Ses racines remontent à la fin de l'entre-deux-guerres. Peu de temps avant la fin de la III<sup>e</sup> République, un petit *Syndicat de l'Enseignement Supérieur* (SES) se profilait dans la *Fédération Générale de l'Enseignement unifié*. Hormis la minorité qui se retrouvait dans le *Syndicat Général de l'Éducation Nationale* (SGEN), les syndicalistes universitaires de gauche de l'après-guerre se regroupaient majoritairement au sein du successeur du SES, c'est-à-dire dans le *Syndicat National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique* (SNESRS). Celui-ci était affilié à la *Fédération de l'Enseignement National* (FEN) de la *Confédération Générale du Travail* (CGT). En 1948, le SNESRS suivait la FEN dans l'autonomie après la scission de la CGT. Comme on le sait, la FEN ne pouvait éviter que des tensions montent entre socialistes, communistes et autres radicaux et que des ten-

dances institutionnalisées se mettent en place. À la différence de ce qui se passait dans les autres syndicats de la FEN, ces tendances ne s'institutionnalisèrent pas au sein du SNESRS. Cela était surtout la conséquence de la position très forte que les communistes et leurs compagnons de route y occupaient.

Si l'hégémonie des adhérents ou sympathisants du PCF assurait une continuité politique au sein du SNESRS, des divisions corporatives affaiblissaient pourtant sa position dans le courant des années 50. En 1956, les intérêts contraires des enseignants titularisés des facultés avec les chercheurs contractuels du CNRS mènent à une scission du SNESRS : un syndicat de chercheurs scientifiques et un syndicat de bibliothécaires s'érigent à côté d'un nouveau *Syndicat National de l'Enseignement Supérieur* (SNESUP). Après quelques années, toutefois, les activités du SNESUP reprennent force et vigueur. L'expansion du corps d'assistants et de maîtres-assistants favorise ce processus. L'on peut même dire, sans exagération, que le SNESUP devenait le syndicat des assistants par excellence. Les chiffres précis que nous possédons pour l'année 1966 montrent que des 4800 membres du SNESUP, 18 % seulement appartiennent aux cadres A, alors que les assistants



© DR

Un chemin pavé de mauvaises intentions



Une lutte unitaire

représentent 52 % des adhérents et les maîtres-assistants 30 %.

Jusqu'en 1967, l'activité syndicale menée par le SNESUP avait un caractère que l'on pourrait qualifier, à cette époque, de « CGTiste ». Un discours explicitement antigauilliste se combinait avec des pratiques réformistes. Certes, les actions des enseignants du supérieur devenaient plus dures pendant les années 60 : les grèves étaient plus fréquentes et plus longues. Mais cela n'empêche que le but essentiel du SNESUP n'allait guère plus loin que le renforcement de sa position de négociation au sein du système existant. Cela explique « l'innocence » politique du programme du SNESUP d'avant 1967. À côté de ces options syndicales traditionnelles, les revendications qualitatives qui pouvaient mettre en question les structures fondamentales du système universitaire et de la hiérarchie académique n'étaient alors que marginales ou tout simplement inexistantes. Pourtant, une contestation mûrissait à la base du SNESUP, surtout parmi les jeunes enseignants mécontents qui sympathisaient avec la contestation étudiante.

Il faut prendre en compte ici un phénomène générationnel qui marquera les options syndicales et politiques de ce qu'on qualifiera au SNESUP comme le « bureau 68 ». Ces militants syndicalistes appartenaient à la même tranche d'âge que les contestataires qui étaient de la « seconde » génération de mai 68. Beaucoup de ces jeunes diplômés que l'on recrutait

comme assistants dans la première moitié des années 60 et qui rejoignaient en grand nombre les syndicats universitaires, avaient milité au sein de l'*Union Nationale des Étudiants de France* (UNEF).

De plus, l'UNEF des années 60 est le cadre d'une analyse plus profonde de la transformation de l'université, analyse qui lie cette transformation aux modifications du capitalisme d'après-guerre. La tendance « gauche syndicale », qui aura une influence intellectuelle non négligeable, considère l'université comme l'élément faible du système et veut se servir de

la lutte pour des changements qualitatifs de cette université (participation, réforme pédagogique, etc.) comme base d'une transformation de société plus générale. Cette vision était très loin de celle de l'approche des syndicats à prédominance communiste de ces années. Les analyses et les options stratégiques des étudiants-syndicalistes de l'UNEF étaient, au moins, assez similaires à celles du « bureau 68 » du SNESUP.

L'opposition à l'influence communiste au sein du SNESUP se cristallise dans une

alliance dite « gauchiste » autour d'Alain Geismar et réussit à conquérir le bureau du SNESUP pendant le congrès de 1967. Le SNESUP est pratiquement le seul syndicat où une alliance « gauchiste » dépasse les tendances plus traditionnelles. Il est tout à fait clair que ce bureau dirigé par Geismar était surtout soutenu par les assistants et les maîtres-assistants, mais il faut se garder toutefois d'une interprétation trop déterministe de ce petit tremblement de terre syndical. En effet, la tendance procommuniste recrutait ►►

▼  
Jusqu'en 1967,  
l'activité syndicale  
du SNESUP  
avait un caractère  
« cégétiste ».

▲  
L'engagement du SNESUP  
dans la lutte  
anti-impérialiste



► des militants au sein de ces mêmes catégories. Il est incontestable, dès lors, que des contingences purement politiques avaient leur influence. La loyauté au PCF empêchait quantité d'assistants ou de maîtres-assistants de rejoindre leurs collègues « gauchistes » ou dissidents dans la contestation des structures universitaires, même si leurs intérêts objectifs étaient identiques.

La coalition « gauchiste » favorisait une action nettement plus politique et s'appliquait à une rupture avec la hiérarchie universitaire en tant que telle, plutôt qu'à défendre les traditionnelles revendications matérielles des anciennes majorités du SNESUP. A cette époque, la contestation des structures de l'université se traduisait de la façon la plus symbolique dans le projet de remplacer les anciens cadres A et B par un cadre unique. A la veille de la révolte de mai 68, le SNESUP était donc profondément divisé. Le « bureau 68 » étant opposé à la vigoureuse *Action syndicale*, tendance majoritairement communiste, proche d'*Unité et Action*, sans pour autant être une copie conforme de cette dernière. *Action syndicale* ferait tout pour reprendre son ancien bastion, finalement avec succès.

Ainsi, si les événements de 68 affectent à

peine la *Fédération des Syndicats autonomes*, les choses sont toutes différentes pour le SNESUP, comme pour le SGEN par ailleurs... Dans les deux cas, les équipes dirigeantes de 1968 finirent par être éliminées. Au sein du SNESUP, les comptes seront réglés presque immédiatement : la reprise du bureau par

▼  
**Au début des événements de mai,  
 le « bureau 68 »  
 avait immédiatement rejoint  
 le mouvement étudiant  
 en publiant une motion  
 appelant à la grève générale  
 dans les facultés**  
 ▲

*Action syndicale* a lieu dès 1969. Pourquoi ? Au début des événements de mai, le « bureau 68 » avait immédiatement rejoint le mouvement étudiant en publiant une motion appelant à la grève générale dans les facultés. Il est bien connu qu'Alain Geismar, le secrétaire général du SNESUP, est devenu un des visages de la révolte de mai. Mais bien

vite, des divergences internes affaiblirent l'équipe « gauchiste ». L'option en faveur d'une action politique du SNESUP posait inévitablement la question de la nature fondamentale de la révolte de mai et du rôle possible d'un syndicat, fut-ce un syndicat transformé. Est-ce qu'on était à la veille d'une véritable révolution ? Les événements de mai sont-ils une occasion rêvée mais non décisive pour une transformation de l'université sous l'impulsion du syndicat notamment ?

Les discussions idéologiques, qui suivaient plus ou moins les divergences entre les groupuscules de l'extrême gauche, sapèrent l'unité du « bureau 68 ». La résignation de Geismar, le 27 mai, comme secrétaire général en faveur de Bernard Herzberg n'était que le premier signe de ce processus. Au congrès de 1969, les diverses fractions « gauchistes » présentent des listes séparées et se trouvent finalement minoritaires devant la mobilisation bien organisée en faveur de la liste d'*Action syndicale*. Si l'atmosphère au sein du SNESUP reste très conflictuelle dans les années qui suivirent, la tendance procommuniste amorce néanmoins un processus de normalisation et réintroduit une stratégie de négociation au sein du système existant. ●

## Mon 3 mai 68

→ par Guy Odent, secrétaire général adjoint du SNESUP en mai 1968

**Il est généralement admis que les conditions de l'évacuation par la police le 3 Mai des étudiants réunis en meeting dans la cour de la Sorbonne sont l'élément déclencheur des événements de Mai. En première ligne, Guy Odent livre son témoignage.**

**L**e 3 mai 68, j'étais secrétaire général adjoint du SNESUP. Avec E.M. Laperousaz je représentais la minorité de la commission administrative (CA) et du bureau national. Cette minorité était issue de la liste qui s'était présentée en opposition à celle conduite par Alain Geismar lors du dernier congrès du syndicat. À la direction nationale j'étais particulièrement chargé des problèmes de carrière, des problèmes budgétaires de l'enseignement supérieur et de l'animation de la région Ile de France. J'étais maître-assistant au « Laboratoire de chimie minérale de la Sorbonne » et je rédigeais mon second sujet de thèse.

Le 3 mai à midi, je quitte mon labo. L'effervescence était visible dans la cour. Cela était la conséquence de la situation générale (lutte contre la guerre du Vietnam...) et des conditions d'enseignement délabrées, épouvantables, au sein de la faculté de lettres. La cour est calme, aucun tract n'est distribué. Je

me rends au siège du SNESUP, rue Monsieur le Prince, je remets à la secrétaire une lettre à taper pour le Directeur général de l'enseignement supérieur que je relis et signe vers 13 h 40. Je retourne à la Sorbonne, il est à peine 14 heures, et là, stupéfaction ! La Sorbonne est cernée de policiers casqués. Je rentre à mon labo et j'appelle le SNESUP. Je décris la situation à la secrétaire et lui demande de prévenir Alain Geismar qui se trouve à Nanterre. Je me rends à nouveau dans la cour de la Sorbonne. En chemin je rencontre plusieurs camarades de la faculté des lettres qui me demandent ce qui se passe, je ne peux leur répondre, sinon qu'un meeting étudiant est prévu et que nous nous retrouvons à 17 heures à la réunion de la section Sorbonne-lettres prévue. Ils arrivent du métro Luxembourg, aucun ne mentionne de rassemblement « d'ordre nouveau » place Edmond Rostand, prétexte qui servira plus tard pour justifier l'intervention de la police.



**Guy Odent intervenant au dernier congrès de la FEN**

La cour de la Sorbonne est assez remplie, mais calme. Guy Bois et E.M. Laperousaz sortent avec moi dans la cour où se trouvent quelques autres enseignants et deux ou trois personnels de l'administration.

Le « meeting étudiant » commence. Je prends la parole. J'indique que Geismar est à Nanterre pour discuter avec les enseignants, demander la réouverture de la faculté, la mise en place d'un forum de discussion avec les étudiants et une audience au doyen Grappin. J'indique que nous réprouvons la décision de faire comparaître le 6 mai huit étudiants nanterrois devant le Conseil de l'université (conseil de discipline), et que nous demandons à des professeurs de Nanterre de les accompagner pour les défendre. Je les informe que notre section syndicale doit se réunir à 17 heures pour décider des actions à entreprendre.

Nous demandons une audience au recteur. Celui-ci est absent, mais son secrétaire général Bartoli nous reçoit. Nous lui demandons le retrait de la police ressentie comme une provocation et contraire aux franchises universitaires. Nous indiquons que le calme règne dans la cour de la Sorbonne et dans les accès à la bibliothèque. Monsieur Bartoli nous prie de nous approcher des fenêtres donnant sur la rue des Ecoles et dit : « *Il est trop tard, nous ne pouvons rien faire, regardez dans la rue* », nous voyons des policiers en tenues kaki, casqués et tenant des boucliers. « *Au revoir Messieurs, allez retrouvez vos amis et expliquez leur la situation.* »<sup>(2) (3)</sup>

Presque immédiatement l'évacuation de la cour commence, toujours dans un très grand calme. Enseignants et personnels nous nous regroupons près des portes d'entrée à la bibliothèque et aux amphithéâtres. Deux policiers en civil s'approchent de moi et me demandent mes papiers, je leur montre ma carte de fonctionnaire : « *Excusez-nous, nous croyions que vous étiez étudiant* ».

La cour de la Sorbonne étant évacuée, Guy Bois et moi-même invitons les enseignants présents à se réunir pour discuter de la situation. Au SNESUP, une réunion de secrétariat est prévue à 19 heures. Tout le monde est d'accord pour dire qu'il faut dénoncer l'intervention de la police, demander la libération des étudiants, faut-il aller au-delà ? Les avis sont partagés. Je dis que je transmettrai toutes les remarques au secrétariat du SNESUP.

La réunion du secrétariat fut longue : Geismar expliqua sa visite à Nanterre, Laperrousaz et moi-même rendirent compte de notre après-midi imprévue. La réunion devient tumultueuse au moment de tirer les conséquences. Vers 22 heures, et non le lendemain comme l'écrivirent plusieurs auteurs sur mai 68, le communiqué suivant fut arrêté et diffusé : « *Le bureau national du SNESUP, solidaire des étudiants, appelle les membres de l'enseignement supérieur à*



L'« humanité » de la police...

*la grève générale dans toutes les universités* ». Sans l'intervention de la police le 3 mai, la suite des événements se serait-elle passée autrement ? Nul ne le sait, mais il est certain que la situation ne serait pas restée en l'état, la tension était trop grande. Comme l'avait dit E.-M. Laperrousaz lors d'une audience auprès du directeur général de l'enseignement supérieur : « *La cocotte était sous pression et si on n'y porte pas remède, le couvercle peut éclater à tout moment* ». ●

(1) Cf. Alain Geismar, *Mon mai 68*, Perrin 2008

(2) En septembre 1968, je rencontrais à nouveau M. Bartoli au cours d'une audience. À la fin il me dit « *en mai, c'est vous qui aviez raison, mais ce n'était pas nous qui avons pris l'initiative d'appeler la police, cela venait d'en haut* ».

(3) depuis, il m'a indiqué que M. Bartoli était intervenu auprès du recteur pour qu'il ne soit pas fait appel à la police car le calme régnait dans la Sorbonne, y compris dans la cour, que les étudiants ne cassèrent rien.

LE LIVRE BLANC DE MALTE...

# Les formations STAPS à l'avant-garde de l'université Pécesse ?

→ par Véréne Chevalier et Pierre Portero, STAPS de Paris 12

L'originalité des formations STAPS est d'offrir, sur la base d'un engagement sportif amateur, un accès aux études supérieures à des jeunes dont l'insertion future suppose de le dépasser.

Les formations STAPS<sup>(1)</sup> sont régulièrement citées pour rappeler que l'université conserverait en son sein des formations inutiles, du parking social en quelque sorte, fabriquant des futurs chômeurs...

Pourtant elles présentent un réel atout dans le paysage universitaire en permettant l'accès à l'université d'étudiants très motivés<sup>(2)</sup> qui s'accrochent à ces formations bien davantage qu'à d'autres : ils abandonnent et se réorientent moins, réussissent mieux en première année, s'accrochent en redoublant, même s'ils poursuivent moins fréquemment au-delà de la licence.

Un projet de formation universitaire responsable de leur avenir doit donc s'appuyer sur cette motivation en leur faisant acquérir des connaissances dépassant le strict domaine du sport et de l'animation, et transposables dans d'autres secteurs de la vie économique et sociale. Prendre en compte l'état du marché du travail sportif, c'est être conscient qu'un éventuel premier emploi dans ce domaine ne sera dans l'immense majorité des cas, qu'une étape dans leur parcours professionnel et que leur capacité de rebond dépendra beaucoup de la richesse et de la diversité de leur formation initiale. Or ce n'est pas du tout dans cette direction que s'oriente l'intense activité de lobbying

## BREF HISTORIQUE

Les enseignants d'EPS sont formés dans des UFR STAPS (ou sciences du sport, ou UFRAPS selon le cas) depuis qu'ils sont rattachés au MEN (avant 1983, ils relèvent du MJS). Des formations pour futurs enseignants d'EPS ont ainsi été mises en place par des enseignants d'EPS, avec un numerus clausus jusqu'en 1995. La suppression des tests d'aptitude a induit un afflux massif d'étudiants (10 000 à 55 000 en 10 ans), et accéléré la diversification des cursus. À côté de « Éducation et motricité », les mentions « management du sport », « entraînement sportif » voient ainsi le jour en « L », la vocation des formations STAPS n'étant plus uniquement de former les futurs enseignants d'EPS, encore moins avec la division par 3 du nombre de postes au CAPEPS depuis 2003. Le développement très récent des STAPS à l'université rencontre de nombreux obstacles : le faible taux d'encadrement par des enseignants-chercheurs fragilise la constitution d'équipes de recherche dans un contexte où le regroupement en grosses unités devient la norme. Cela devient quasi insurmontable avec la pluridisciplinarité des équipes pédagogiques (difficile de faire œuvre commune avec 2 EC en physio, 2 en sociologie, 1 en psycho). Cela dans un contexte d'une division du travail singulière dans l'enseignement supérieur entre EC et PRCE-PRAG où les premiers ont la délicate tâche d'enseigner des « sciences d'appui » pour les seconds dont une grande partie du service est dédié aux enseignements pratiques des APS.

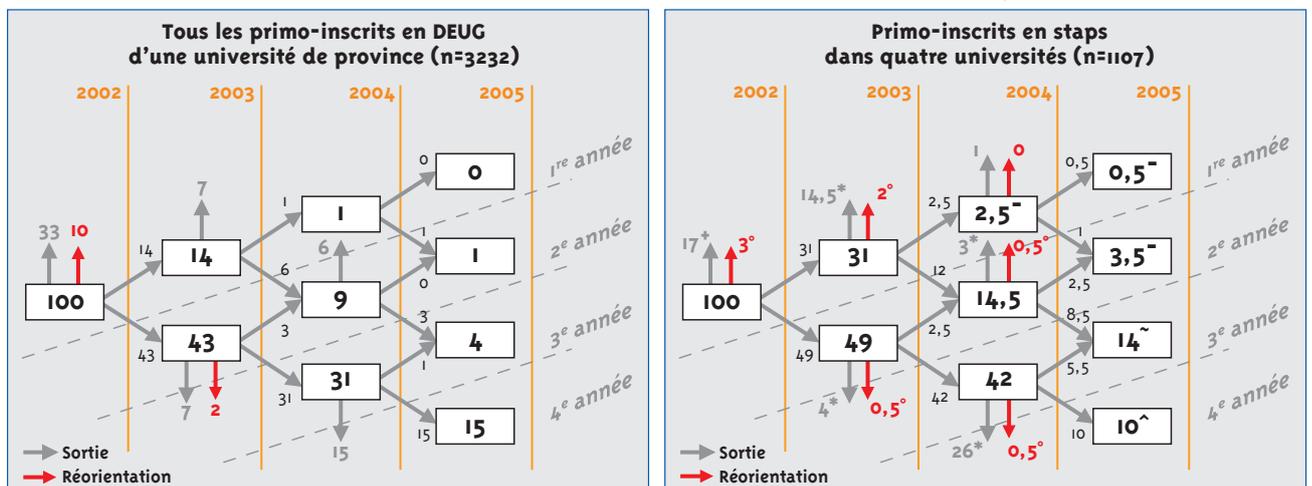
▼  
La capacité de rebond des étudiants dépend de la richesse et de la diversité de leur formation initiale  
▲

de la C3D<sup>(3)</sup> (cf. le Livre blanc de Malte) et de son ancien Président J. Bertsch<sup>(4)</sup>. Dernière née des sections CNU au terme d'un processus historique spécifique (cf. encadré 2), de surcroît pluridisciplinaire, la 74<sup>e</sup> section peine à obtenir une

place légitime à l'université. Les contextes locaux de l'intégration des STAPS induisent également de fortes disparités locales (rattachées ici dans une université scientifique, là comme département dans une UFR SHS, etc.), ce qui les rend illisibles sinon invisibles à la communauté scientifique comme en témoigne l'absence de section au CoNRS<sup>(5)</sup>.

Cela fragilise quelque peu la position de tous ceux qui contribuent aux formations et aux recherches en STAPS. Cela explique sans doute en partie le zèle étonnant avec lequel certains d'entre eux appliquent, voire anticipent les projets du gouverne-

## COMPARAISON DES FLUX DE PRIMO-INSCRITS EN DEUG (2002-2005)



Source : Traitement des données Apogée pour les bacheliers 2002 primo-inscrits en 2002 in Chevalier V., Landrier S., Coinaud C., Chalumeau L., Gury N., Grelet Y., (2008). Carrières d'étudiants en STAPS : entrées, bifurcations et abandons. La part amateur dans les orientations, réorientations (et insertion professionnelle). Rapport final ONMAS/CMH-LEST-CREM-ODE, 125 p.

ment, entraînés, souvent malgré eux, par les positions d'une C3D de représentativité douteuse, ses positions n'étant jamais discutées dans les établissements. On comprend dès lors que certains aient une lecture pessimiste de la situation et soient prêts à renoncer aux exigences universitaires (de recherche scientifique, de passerelles et d'ouverture disciplinaires, etc.) et cèdent aux sirènes d'une professionnalisation à court terme, encouragés par les dispositions de la LRU, quels qu'en soient les risques pour les étudiants.

Or, le contexte de la RGPP raréfie l'emploi public (prof d'EPS, cadre du MJS, conseiller territorial des APS). La voie professionnelle à carrière est ainsi réduite aux quelques centaines de miraculés annuels qui réussiront les concours ou qui valoriseront leur formation initiale en diversifiant leur projet (kiné, gestionnaires, etc.). Tandis que les autres occuperont temporairement des emplois

▼  
**La professionnalisation à court terme, encouragée par la LRU, fait courir de graves risques aux étudiants**  
 ▲

de transition peu qualifiés, souvent à temps partiel, dans le secteur sportif associatif. Car le marché de l'emploi privé n'a pas permis l'émergence d'un groupe professionnel, malgré la mise en place tardive (2005) d'une convention collective balbutiante concernant essentiellement des emplois peu qualifiés. Ainsi, focaliser ces cursus sur l'emploi sportif (cf. *Livre blanc de Malte et Rapport Bertsch*) est, dans ce secteur plus que dans d'autres, une voie étroite et périlleuse pour l'avenir des étudiants en formation. Depuis l'ouvrage coordonné par Lucie Tanguy en 1986, on connaît « l'introuvable relation formation-emploi » confirmée par des travaux plus récents. « Est-ce vraiment un problème ? » (Rose 2005). Évidemment non, à la condition que les politiques publiques de formation, en postulant une stricte adéquation formation-emploi totalement illusoire, ne piègent pas les étudiants dans des destinées de kleenex. ●

1. Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives.
2. Cf encadré 1 : comparaison des flux de primo-inscrits en DEUG et en STAPS
3. Conférence des directeurs STAPS ayant tenu ses travaux à Malte.
4. Cf. son rapport remis aux ministres concernés le 6 mai 2008.
5. Comité National de la Recherche Scientifique.

## DIPLÔME D'ACCÈS AUX ÉTUDES UNIVERSITAIRES

# Faire reconnaître et financer partout le DAEU → par Gérard Lauton

Plus de 15 ans après la création de cette voie, l'écart entre l'offre de DAEU et les besoins de promotion sociale reste béant et le ministère se borne à distribuer des miettes.

Le DAEU ouvre les mêmes droits que le baccalauréat. Succédant en 1994 à l'Examen Spécial d'Entrée à l'Université (ESEU), ce cursus est sanctionné par un diplôme national. Chaque année, 12 à 13 000 candidats s'y engagent avec un taux de réussite d'environ 40 % plombé par la dure contrainte des cours du soir pour maints salariés faute de l'octroi par l'entreprise d'un congé-formation.

Les stagiaires n'ont pas le statut étudiant (formation continue). Jeunes en majorité (20 à 40 ans...), ils ont connu des parcours scolaires plus ou moins chaotiques, incomplets et suivis de périodes d'insertion peu gratifiantes. La possibilité de s'inscrire dans ce cursus (non automatique) est pour eux une véritable seconde chance. Elle leur permet, en cas de succès, soit l'accès à des études supérieures, soit une progression professionnelle en interne (cas typique des aides-soignantes désirant s'engager dans une formation d'infirmière).

Assez mal connue des collègues comme du public, cette voie de remédiation pour des personnes souvent déstabilisées et précarisées ne connaît pas les développements qu'elle mériterait. La préparation au DAEU (mentions A ou B), qui relève de la responsabilité des universités, est souvent loin d'être favorisée par le ministère comme par ces dernières. D'où le recours à des modalités de financement aussi diverses que pénalisantes : un peu de SAN REMO par ci, un peu de CQP par là, plus un effort variable des Régions et, *in fine*, le recours au financement individuel sou-



Une chance parcimonieusement accordée

vent dissuasif pour des jeunes (et adultes) aux revenus plus que limités. De plus, enseigner dans le DAEU n'est pas considéré comme la voie la plus prometteuse pour le dossier universitaire des intervenants.

Bref, c'est d'une véritable reconnaissance institutionnelle dont le DAEU a besoin. Elle seule permettrait vraiment, à terme, de l'instituer comme voie de rattrapage, de pair avec une stabilisation des financements et une prise en compte dans la carrière des collègues.

En ce sens, l'initiative récente de la DGES en vue de promouvoir le DAEU pose plus de questions qu'elle n'en résout. En ciblant l'action programmée sur les seuls académies « au plus faible taux de réussite au bac », on stigmatise inutilement des jeunes et des personnels de lycées nullement responsables des carences du système éducatif. Et par souci d'économie sans doute, on ne veut voir un besoin de financement que dans onze universités de sept académies.

Si l'on veut réellement aider des jeunes sortis prématurément du système scolaire comme des adultes soucieux de conforter leur situation professionnelle, ce sont les 85 universités qui doivent être incitées à mieux prendre en compte cette voie dans leur projet d'établissement. Des moyens publics importants et l'octroi à grande échelle d'un véritable congé formation sont la condition des progrès attendus. ● J.-M. C. - G. L.

### POSTFACE

**L'objectif de procurer des acquis en mathématiques en phase avec les projets personnels de 70 stagiaires du DAEU-B aux parcours antérieurs disparates suppose d'emprunter des chemins de traverse « dopés » en innovation pédagogique. 80 heures (cours, TD et soutien) sur huit mois avec un suivi attentif des trajectoires individuelles et une aide à l'estime de soi... Nous y reviendrons.**

ALERTES SUR L'ÉCOLE NATIONALE DES CHARTES

# Nouveau couac interministériel ou frénésie réformatrice ?

→ par SNESUP – Chartes

Les élèves de l'École des chartes s'inquiètent vivement de la remise en cause de leur parcours de formation compromettant leur avenir professionnel et à terme l'avenir même de l'école.

Une menace alarmante pèse aujourd'hui sur la formation même des conservateurs du patrimoine écrit<sup>(1)</sup>. Il y a peu pourtant, M. le député Yves Albarcello (UMP) rappelait encore, lors d'une séance de l'Assemblée Nationale, « *combien l'administration française des archives est en tous points remarquable. Sans doute est-elle même la meilleure au monde, non pas sur le plan technique car elle manque de moyens matériels comme chacun le sait, mais sur le plan intellectuel et de l'objectivité. Les meilleurs de nos archivistes sont d'anciens élèves de l'École nationale des chartes, établissement d'enseignement supérieur d'un niveau exceptionnel qui a formé, en même temps que nos conservateurs, d'éminents historiens dont la science et l'érudition sont reconnues dans le monde entier.* ».

Mme la ministre Christine Albanel douterait-elle de la pertinence de ce point de vue ? Allant à l'encontre d'une solution de compromis proposée par l'École nationale des chartes et agréée par Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche Valérie Pécresse, pre-

▼  
Garantir la meilleure  
gestion scientifique  
des collections nationales  
▲

nant enfin en compte les contraintes nouvelles pesant sur cet établissement, le ministère de la culture est intervenu inopinément pour proposer une réforme qui vise à écarter les élèves de l'École des chartes des écoles administratives délivrant les diplômes de conservateur du patrimoine et de conservateur des bibliothèques.

La mise en péril de cette école, qui participe largement de la réputation de nos conservateurs à l'étranger, qui forme, de l'avis général des professionnels français, un personnel extrêmement qualifié, fait planer, à terme, la menace d'un

appauvrissement intellectuel du personnel de conservation. Le recrutement d'élèves chartistes, aux compétences spécifiques et originales<sup>(2)</sup> permet une diversification salutaire des profils dans le corps des conservateurs, qui contribue à garantir la meilleure gestion scientifique des collections nationales. Plus encore : la formation historique de haut niveau dispensée aux chartistes assure qu'au moment de prendre la décision cruciale de choisir les documents à garder pour l'Histoire, ils seront en pleine capacité de réaliser un tri avisé.

Aujourd'hui, les élèves de l'École nationale des chartes posent la question<sup>(3)</sup> : quel avenir pour l'école ? Faut-il remettre si violemment en cause une formation d'excellence, qui n'a pas, à ce jour, d'équivalent dans notre pays – et qui a inspiré de nombreuses écoles à l'étranger, en Allemagne ou en Autriche notamment ? La volonté déclarée de réformer nos grandes écoles d'une telle façon ne cache-t-elle pas une redéfinition appauvrie du statut de la (haute) fonction publique ? Notre service public et notre exception culturelle française ne valent-ils plus la peine d'être défendus ?

**NDLR :** les voies d'accès des jeunes chartistes aux corps des conservateurs sont mises en cause dans des termes qui écartent la notion-même de concours réservé au nom d'une concurrence libre et non faussée... RGPP ? La FSU et ses syndicats concernés (SNAC - SNASUB - SNESUP) se sont adressés aux deux ministres. ●



Sauver les archives et défendre le statut des archivistes

1 Le projet de loi sur le secret des archives a remis en lumière un aspect crucial de la conservation du patrimoine écrit.

Très touchés par les réductions de postes (Cf. forte mobilisation des agents de la culture), les conservateurs d'archives ont des raisons de s'inquiéter : deux postes de conservateurs au concours en 2008 côté territorial, et la menace de voir le concours devenir biennal côté État. Invoquant le contexte économique, lieu commun du discours sur la réforme, les pouvoirs publics n'hésitent plus à compromettre la sauvegarde des documents de notre Histoire : le ministère de la culture, pilote pour la mise en place de la fameuse RGPP, est le premier à pâtir des réductions de postes dans la fonction publique.

2. En paléographie, codicologie, diplomatique, archivistique, latin... domaines d'excellence de l'École nationale des chartes depuis près de deux siècles.

3. Cet article reprend les termes d'un communiqué de presse.

# Il faut changer de modèle

L'ex-rapporteur spécial des Nations unies pour le droit à l'alimentation — désormais membre du comité consultatif de la Commission des droits de l'homme de l'ONU —, dénonce une « tragédie absurde et criminelle ».

## Quelles sont les raisons de la montée de la faim dans le monde ?

**Jean Ziegler :** Avant même cette crise, la FAO dénombrait plus de 854 millions de personnes souffrant de faim et de malnutrition dans le monde. Cette tragédie absurde et criminelle a causé, rien que l'année dernière, la mort de plus de six millions d'enfants. Dans un monde riche qui peut nourrir, toujours selon la FAO, près de 12 milliards de personnes, deux fois la population actuelle. Et il pourrait y avoir 100 millions de personnes de plus à tomber dans la sous-alimentation grave et permanente à partir de maintenant à cause de l'explosion des prix.

Les plus démunis, vivant en grande partie en zones urbaines, sont forcés de consacrer de 80 % à 90 % de leurs maigres revenus à se nourrir - dans les pays riches, cette part n'est que de 10 % à 15 %. C'est cette population très pauvre qui est aujourd'hui la principale victime de l'explosion des prix des denrées alimentaires. En une année, le prix du riz - l'aliment de base de la plus grande partie de l'humanité - a augmenté de 74 %, celui du blé de 130 %... C'est une tragédie et elle vient de loin.



**Les institutions internationales et les gouvernements doivent changer de paradigme de base : priorité absolue aux productions de subsistance !**



Depuis des décennies, soumis aux plans d'ajustements structurels imposés par le FMI et les pressions de la BM et de l'OMC<sup>1</sup> pour orienter la production agricole vers l'exportation (coton, café...), les pays en développement n'ont pas soutenu leur agriculture vivrière. C'était d'autant plus simple que, grâce aux énormes subventions des pays riches à leur propre agriculture, il revenait moins cher aux pays pauvres d'importer leurs aliments.

Un pays comme le Mali, par exemple, exporte 380 000 tonnes de coton mais importe plus de 82 % de ses besoins alimentaires ! Au fil du temps, la dépendance des pays pauvres vis-à-



© DR

## Jean Ziegler

**Auteur du livre  
L'empire de la honte,  
le livre de poche, 2008**

vis des importations alimentaires s'est dangereusement accrue. Pour nourrir leur population, de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest (Mali, Sénégal...) ou d'ailleurs (Haïti...) dépendent désormais presque exclusivement des importations (à plus de 80 %). La flambée des prix mondiaux a touché ces pays et leurs populations démunies de plein fouet.

## Est-il possible de pointer les responsabilités ?

**J. Z. :** Les pays pauvres paient aujourd'hui le prix de vingt ans de politiques agricoles erronées et imposées. Mais cette flambée catastrophique des prix mondiaux est due à deux causes récentes : la spéculation et les agro carburants. La crise financière de la fin de l'année dernière (la crise des *subprimes*) sur les marchés financiers a provoqué une ruée des grands spéculateurs sur le marché des matières premières, y compris agricoles. De plus, la plus grande partie de ces échanges est contrôlée par 7 ou 8 sociétés multinationales qui font d'énormes profits. En avril, les économistes de la BM estimaient qu'environ 37 % de la flambée des prix agricoles étaient dus à la spéculation (2 fois plus selon un directeur de la CNUCED<sup>2</sup>)...

Les agro carburants constituent l'autre cause de cette flambée des prix. Alors que la situation alimentaire s'aggrave, on raffine d'énormes quantités de céréales pour les transformer en biofuel. Pour un « plein » de 50

litres d'une voiture européenne il faut plus de 300 kg de maïs. C'est ce que consomme en une année un enfant africain ou mexicain pour vivre ... Un crime contre l'humanité ! D'après le numéro deux du FMI, cette montée est responsable de plus de 40 % de la hausse des prix, notamment celle du maïs.

## Que faut-il retenir du sommet de la FAO, à Rome, sur la crise alimentaire mondiale, qui s'est clôturé jeudi 5 juin ?

**J. Z. :** C'est un échec total, très décevant, et inquiétant pour l'avenir des Nations unies. Le sommet est assez unique dans l'histoire de cette organisation : plus de 50 chefs d'État et de gouvernement se sont réunis pour discuter de solutions concrètes à apporter à l'effroyable massacre quotidien de la faim, qui s'aggrave encore avec l'explosion des prix mondiaux des matières premières agricoles depuis cinq ou six mois. Mais le résultat de cette conférence est totalement scandaleux : l'intérêt privé s'est imposé, au lieu de l'intérêt collectif. Les décisions prises à Rome risquent d'aggraver la faim dans le monde, au lieu de la combattre. Dix sociétés multinationales contrôlent actuellement 80 % du commerce mondial des aliments de base mais elles ne sont pas la Croix-Rouge et ne sont pas en charge de l'intérêt collectif.

## Quelles solutions alternatives pour inverser cette tendance négative ?

**J. Z. :** L'alimentation doit aujourd'hui passer en premier. Pour cela, j'ai proposé à l'ONU que les États imposent un moratoire de 5 ans sur la production de biocarburants raffinés à partir des denrées alimentaires. La spéculation doit elle aussi être limitée. Les prix ne doivent pas être fixés à la Bourse mais par des accords entre pays producteurs et consommateurs. Les stocks de réserves et de stabilisation des prix peuvent aussi aider à la solution. Enfin, les institutions internationales (FMI, BM ou OMC), mais aussi les gouvernements doivent changer de paradigme de base : priorité absolue aux productions de subsistance ! ●

→ Propos recueillis par Latifa Rochdi

1. Fonds Monétaire International, Banque Mondiale, Organisation mondiale du Commerce  
2. Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement.

# Doctorant palestinien à Paris VI

→ rencontre avec Asal Sirhan<sup>(1)</sup>, doctorant en Géophysique Appliquée



Nous avons fait connaissance avec Asal lors d'un Colloque du CICUP<sup>(2)</sup> sur la situation dans les universités palestiniennes auquel participaient des collègues français.

**Gérard Lauton :** *Tu es doctorant en Géophysique Appliquée à Jussieu après des études supérieures en Palestine. Peux-tu relater ce parcours personnel qui t'a conduit jusqu'à Paris ?*



© DR

**Asal Sirhan :** Après mon bac scientifique en Palestine, j'ai choisi un parcours d'études en Génie Électronique avec un cycle initial obligatoire d'un an en mathématique et physique. L'université d'Al-Quds de Jérusalem m'a offert ce que je souhaitais sur le plan académique et expérimental. Mais ce contexte était moins favorable s'agissant d'un parcours menant à la recherche, vu le manque de moyens et la situation difficile des universités palestiniennes. L'occupation et le couvre-feu ont été préjudiciables à mes études, comme à tout le peuple palestinien. Après un parcours réussi, j'ai travaillé pendant deux ans à l'ONU et j'ai projeté de continuer mes études dans des pays tels que l'Allemagne ou la France. J'ai choisi la France en raison de son haut niveau technologique et des bonnes bases en langue française que j'avais acquises au Collège des Frères à Jérusalem. J'y voyais une chance d'améliorer mes compétences et de contribuer à développer le niveau de l'éducation en Palestine.

**G. L. :** *Que peux-tu nous dire de la situation dans les territoires palestiniens et de ce qu'il serait utile de faire pour améliorer concrètement les conditions de vie de la population et de la jeunesse palestiniennes ?*

**A. S. :** La situation en Palestine ne peut être explicitée en quelques lignes. Les conditions de vie sont tributaires tant de la situation politique dans le monde que de changements locaux sur le terrain. Les barrages militaires autour de chaque ville ne permettent pas aux gens de circuler et les obligent à rester chez eux. Avec les check points et le couvre-feu, on ne peut compter sur la stabilité indispensable pour mener à bien des projets personnels ou collectifs. Quand le rêve de l'indépendance sera enfin réalisé, ce sera un profond changement au plan de la vie quotidienne ; le peuple palestinien pourra souffler un peu, améliorer les conditions de vie, développer l'emploi et promouvoir des talents.



Mais dès maintenant, il est possible d'y contribuer en établissant des formes de coopération entre la Palestine et d'autres pays dans le monde entier. De petits projets de développement peuvent aider des jeunes en fin d'études et contribuer à faire baisser le chômage très élevé. Sur le plan de la formation, les actions de coopération académique entre universités palestiniennes et françaises sont très intéressantes, qu'il s'agisse d'échanges ou d'offres de stages, afin de

procurer à des jeunes l'expérience d'un pays développé comme la France. C'est une grande chance pour eux, comme pour nos professeurs, de pouvoir accroître leurs compétences par l'échange d'informations et le transfert de technologie avec l'aide des universitaires français volontaires pour de telles formes de coopération avec les Palestiniens. ●

*Propos recueillis par Gérard Lauton*

1. asal\_sirhan@yahoo.com ou zaytoune94@gmail.com.
2. Collectif Interuniversitaire pour la Coopération avec les Universités Palestiniennes.



## AIDE À LA MISE EN PLACE DE FILIÈRES UNIVERSITAIRES TECHNOLOGIQUES EN PALESTINE<sup>(1)</sup>

**L'IUT de CACHAN est impliqué depuis 1993 dans la mise en place de filières technologiques courtes (niveau IUT) en Génie Électrique et Informatique Industrielle : définition de programmes d'enseignement, aide à leur mise en place, formation de formateurs, installation de laboratoires, à l'initiative de Jean Deprez et Joëlle Maillefert<sup>(2)</sup>.**

- Parmi les réalisations :**
- formation d'Universitaires, Ingénieurs et Techniciens palestiniens à l'IUT de Cachan ;
  - assistance technique à l'Université Polytechnique d'Hebron et à la Faculté d'Engineering d'Abou Diss - Al Quds ;
  - aide au développement des Palestinian Technical Colleges de Deir El Balah (Gaza) et Khadoury-Tulkarem (Cis-Jordanie) visant des Bachelor of Technology. De nombreuses missions ont été effectuées (enseignants, techniciens, étudiants de l'IUT, ingénieurs du CERMA, financements MAE...). Le matériel conçu à l'IUT pour les formations est laissé sur place pour équiper les laboratoires.

1. Extraits d'informations en ligne sur : [www.cicup.net](http://www.cicup.net).
2. Jean Deprez, professeur à l'Université Paris-Sud II, IUT de Cachan, Directeur du CFA Union : [jean.deprez@u-psud.fr](mailto:jean.deprez@u-psud.fr). Joëlle Maillefert, professeur Agrégée, IUT Cachan : [joelle.maillefert@u-psud.fr](mailto:joelle.maillefert@u-psud.fr)

### Qu'est devenu le mathématicien tchadien Ibni Oumar Mahamat Saleh ?

#### Pétition internationale à l'initiative des sociétés savantes SMF, SMAI et SFdS

Aux présidents de la République du Tchad et de la République Française : Nous voulons connaître la vérité concernant le sort de notre collègue Ibni Oumar Mahamat Saleh, mathématicien, ancien ministre, homme politique tchadien enlevé à son domicile le 3 février 2008 et dont on est toujours sans nouvelles. Membre actif de la communauté mathématique, il est titulaire d'une thèse de troisième cycle de l'université d'Orléans, où il a fait toutes ses études supérieures, il est professeur à l'université de N'Djamena depuis 1985. (...) Depuis le 3 février, des informations contradictoires circulent sur son sort. (...) Nous voulons connaître la vérité.

**Contact :** [marie-francoise.roy@univ-rennes1.fr](mailto:marie-francoise.roy@univ-rennes1.fr) ou <http://smf.emath.fr>



**LE PALAIS DE LA DÉCOUVERTE**

# Un lieu pour l'acculturation scientifique

→ Entretien avec Paul Brouzeng,  
Professeur honoraire, historien des sciences, Paris Sud



Le Palais de la Découverte est une institution originale de diffusion scientifique, particulièrement nécessaire aujourd'hui pour éclairer les choix démocratiques de nos sociétés.

**Latifa Rochdi : Quelle est la spécificité de la mission du Palais de la Découverte dans la diffusion des connaissances ?**

**Paul Brouzeng :** La création du Palais correspond à un grand moment de l'histoire politique de notre pays. L'inauguration eut lieu en 1937 à l'initiative des grands scientifiques humanistes, notamment Jean Perrin et Paul Langevin, qui ont profondément marqué la conception de la science présentée et défendue au palais. Conception à la fois attrayante et exigeante associant la pratique et l'expérimentation à une mise en perspective des progrès et des connaissances.

**L. R. : Quelle est précisément la conception de la science que vous défendez ? Souhaitez-vous la présenter comme une activité ludique ?**

**P. B. :** La défense du raisonnement et de la rationalité, la mise en perspective, avec le rôle important de l'histoire dans sa présentation, me paraissent être des éléments essentiels qui apparaissent dans la manière dont le Palais développe ses activités (expositions-réalisations, ateliers expérimentations, publications...).

Quant aux aspects ludiques, je m'en méfie un peu. Le Palais a su se protéger des dérives qui aujourd'hui privilégient dans un certain nombre de manifestations le clinquant, le côté « bling-bling » de la science qui ne peut que séduire un moment le visiteur, réduit à un rôle de simple spectateur, mais ne l'incite pas à devenir un acteur de la grande aventure scientifique. Le problème de la science aujourd'hui c'est l'intervention démocratique. Nous sommes loin du compte. La question des OGM qui aurait pu favoriser un vrai débat public n'a finalement concerné que les seuls experts. Le Palais par son esprit même, est tout à fait bien placé pour porter ce message face aux défis scientifiques du moment. Il s'inscrit tout à fait dans une volonté d'appropriation démocratique par la communauté des grands problèmes tels que l'énergie, les OGM, le réchauffement climatique...

**L. R. : Notre rapport aux sciences se transforme, dans un contexte où les priorités politiques tendent à réduire les sciences à l'innovation et aux technologies. Quelle place occupe le Palais dans ces rapports entre sciences et société ?**

**P. B. :** Assurément, dans les dernières décennies, les objectifs et les pratiques des sciences se sont profondément transformés. Le poids des technostructures nationales et internationales qui contrôlent des pans entiers de la recherche s'est renforcé. Les contradictions se sont aiguisées sous l'effet de nouvelles contraintes que l'on tente d'imposer aux activités de recherche et de développement en les arrimant, en quelque sorte, encore davantage à un système économique, dominé aujourd'hui par l'objectif de rentabi-

lité, la financiarisation et la tendance à la privatisation. Il s'agit donc de libérer la science de ces contraintes. L'appropriation par les publics des avancées et des connaissances peut contribuer à cette émancipation.

**L. R. : Pouvez-vous nous dire quelles menaces pèsent sur l'avenir du Palais ?**

**P. B. :** Ce sont pour le moment des menaces diffuses et imprécises. Il s'agirait, selon les informations dont nous disposons aujourd'hui, de modifier le statut du Palais en le « rapprochant » de la Cité des sciences et de l'industrie, tout en maintenant les deux établissements sur les deux sites. Il n'est pas souhaitable que ce rapprochement conduise à remettre en cause la spécificité du Palais et sa vocation. Au moment, où l'on déplore, à juste titre la diminution des vocations scientifiques, au moment où la science fait l'objet de critiques, allant parfois jusqu'au rejet dans une partie de la population, il y a lieu au contraire de conforter dans ses objectifs un l'établissement qui demeure un merveilleux lieu d'acculturation aux apports de la rationalité scientifique. ●

*Propos recueillis par Latifa Rochdi*

Le grand problème de la science aujourd'hui c'est l'intervention démocratique

**UN OUVRAGE DE JEAN-PAUL DOGUET**


Comment comprendre l'art aujourd'hui, par-delà les conceptions que nous en offre la tradition philosophique et en tenant compte du renouvellement de la pratique artistique contemporaine qui nous en propose une image inédite ? Cet ouvrage apporte une réponse d'une grande exactitude, très éloignée de l'emphase qui accompagne souvent la réflexion esthétique : l'art est essentiellement un phénomène de communication, qui suppose donc deux pôles, le producteur et le récepteur. Du côté du producteur, l'œuvre n'est pas seulement une chose que l'artiste aurait dotée de propriétés formelles que l'on pourrait analyser en elles-mêmes, ni un simple moyen d'expression de soi centrée sur son auteur, mais un projet visant à provoquer chez autrui une expérience vitale face à un objet qui se donne à contempler et non à utiliser. C'est dire que si elle s'apparente à un langage – Doguet utilise toutes les ressources de la linguistique contemporaine pour développer ce point –, ce n'est pas pour transmettre des significations abstraites et univoques, mais pour nous faire partager un sens vécu du monde qu'elle seule peut exprimer et qu'elle offre à notre affectivité.

**Yvon Quiniou, philosophe**

# Non aux voleurs de mort

→ Entretien avec Jean-Yves Follézou, Cancérologue, ancien président du Syndicat des Hôpitaux de Paris, ex-secrétaire national du SNESUP

## Qu'est-ce que l'euthanasie ?

**Jean-Yves Follézou :** Littéralement c'est mourir bien. Tant qu'à faire...

En pratique c'est une délégation de suicide par guérisseur ou médecin interposé. C'est vieux comme le monde. Au point même, que, depuis de nombreuses décennies, des recettes détaillées figurent dans les meilleurs manuels de médecine : « Les cocktails lytiques ».

Mais les tenants de l'ordre moral restent accrochés à d'inhumaines vieilles lunes.

## Une question de morale ?

**J.-Y. F. :** Il y a morale et morale. Depuis la nuit des temps les morales religieuses, sans exception, ont récupéré ce douloureux problème. C'est l'interdit du suicide, quelle que soit sa manière. La mort est ainsi un enjeu de pouvoir, prétendu spirituel. Elle est utilisée comme une menace du temps du vivant ! L'euthanasie irrite d'autant plus les docteurs du dogme qu'en temps que choix de liberté individuelle, elle est l'inversion maligne du baptême, quelle que soit sa forme. Nous sommes nés tout nus et une goutte d'eau, voire un sadique plongeon en eau glacée devrait fixer notre destin en nous lavant d'un péché originel dont nous sommes totalement innocents. Et, en prime, la promesse d'une vie éternelle sous conditions, comme le résume si bien cet adage breton : « Combien de malheurs pour mourir après et peut-être se voir encore damné à la fin ». Il y a plus de deux siècles, dans un remarquable opuscule intitulé « Dialogue d'un prêtre avec un moribond », le marquis de Sade, a parfaitement décrit cette rebutante hypocrisie. Certes, au moment où la crise de la foi coïncide avec l'expansion des écoles privées à teinture confessionnelle, ce n'est pas demain que ce texte d'un philosophe des Lumières pointera son museau dans les programmes officiels de l'Éducation nationale.

Quoi qu'il en soit, c'est une lapalissade, l'euthanasie existe. C'est, aussi triste que soit cette formulation, un besoin naturel, terminal et impérieux. Elle est demandée et



L'urgence de développer les unités de soins palliatifs

elle est réalisée. Refuser de le voir ou de le savoir, c'est aussi astucieux que de mettre une boîte à lettre à la porte d'un cimetière. Sachant en plus que ceux qui l'auront mise, en seront les premiers profanateurs.

Morale et morale, car il va de soi que l'euthanasie pose de rudes questions éthiques. Le renoncement délibéré à l'existence est la combinaison d'un malheur physique (la douleur organique) et d'un malheur intellectuel (la souffrance psychique) avec des poids spécifiques relatifs.

L'euthanasie est demandée par l'individu qui à bout de forces, de souffrances, renonce au pacte conclu par hasard avec la vie : c'est un acte de liberté. Cependant il va de soi que ce propos exclut, mais partiellement seulement, l'intervention de tiers, et doit être bien circonscrit dans un cadre législatif. Ils concernent des questions aussi sensibles que l'acharnement thérapeutique, les « dernières volontés », la prédation d'héritage, la délégation aux proches d'une décision finale quand la conscience vous a abandonné.

## Comment situer les soins palliatifs par rapport à l'euthanasie ?

**J.-Y. F. :** Disons que c'est un Styx pré-mortem... Des mesures passagères face à l'incurable. Ils n'en demeurent pas moins indispensables. D'abord pour soulager la souffrance du patient et de son entourage (une mission de la médecine est de forcer les douleurs dans leurs derniers retranchements). Ensuite pour laisser le temps à la prise d'une décision irréversible.

Bien que mise en tête des nations pour son système sanitaire, par l'OMS, la France dans ce domaine a encore beaucoup de chemin à faire. Ici les pesanteurs religieuses (encore une fois !) se mêlent avec des données économiques. Et les deux trop souvent se recourent.

## Donc, pour l'euthanasie il faut légiférer ?

**J.-Y. F. :** Bien sûr. La vie nous est échue par hasard mais demeure notre bien le plus précieux et le plus éphémère : « Ce torrent rapide qui ne coulera pas toujours ». S'il n'est point donné à l'individu la faculté de disposer de son terme, c'est la conscience elle-même qui est abolie. Il ne reste alors qu'à grimacer de rire dans la souffrance pour se prétendre humain.

Les tragédies Humbert et Sébire, empruntes de la lucidité courageuse de leurs acteurs, nous confrontent à une réalité à laquelle – et grâce aux progrès de la médecine ! – nous serons de plus en plus nombreux à devoir faire face.

Il faut légiférer. Pour rogner les ailes de l'hypocrisie (à ce propos on estime à près de vingt mille le nombre annuel d'euthanasies « délivrées » actuellement en France : bonjour le budget de la justice et les places de prison) et pour, du même mouvement, faire respecter le droit de vivre jusqu'à son inéluctable achèvement.

La légalisation de la contraception, puis de l'avortement souhaité et propre, sont là pour nous rappeler que la vie est un combat. Hasard au début, faisons qu'il soit le moins injuste possible à son terme. ●

→ Propos recueillis par Latifa Rochdi



© Assemblée nationale

# Un cap syndical audacieux → par le Collectif « Action Syndicale »

Face à l'acharnement du pouvoir : les responsabilités du SNESUP pour construire un syndicalisme à vocation majoritaire.

## UNE POLITIQUE DE DÉMANTÈLEMENT COHÉRENTE

2007 marque un tournant qui va au-delà de désengagements économiques (dénationalisations, concentrations...) de renoncement international, de « rigueur » invoqués et mis en œuvre pour remodeler le « modèle français » depuis des années.

Cassant la cohérence et la solidarité des recherches soutenues par la puissance publique menées sur tous les fronts de la connaissance, le président et le gouvernement issus des scrutins du printemps 2007 tentent là aussi d'imposer une rupture.

## CE QUI EST EN JEU

Les libertés scientifiques sont visées par le projet du pouvoir de faire exploser le CNRS. Après le « pacte recherche » de 2006, la loi LRU de 2007, les budgets insuffisants, les visées de court terme de maintes formations, ce démantèlement casse plus encore le service public et les statuts de ses acteurs.

Dans ce cadre s'inscrivent aussi les régressions dans l'ensemble du secteur éducatif : instructions du primaire déconnectées du monde d'aujourd'hui, refonte du lycée (filières, programmes) et suppressions d'emplois sans précédent. Les attaques frontales du président de la République contre les IUFM visent à briser l'articulation formation académique/ didactique/professionnalisation et réflexions critiques sur celles-ci. Tous les choix du gouvernement mènent à un système éducatif concurrentiel de son entrée au supérieur, ouvrant des champs de rentabilité aux officines privées à l'affût.

## PRENDRE LA MESURE DE LA CONTESTATION EFFECTIVE DE LA LOI LRU

Partout, le vote pour les listes de rassemblements essentiellement portées par le SNESUP, exprime le refus des régressions – scientifiques, pédagogiques, démocratiques – de la loi LRU. Des actions d'une continuité inédite durant une année universitaire entière, articulant toutes les modalités possibles (motions de conseils, manifestations, grèves, votes CNU, votes dans les ins-



© Didier Charmin

tances locales...) expriment un attachement très fort au service public nationalement et démocratiquement régulé. Elles clament que pour la très grande majorité des universitaires coopération prime sur concurrence et collégialité sur management.

Le ministère doit prendre en compte cette contestation forte qui articule et solidarise sous l'impulsion syndicale des actions locales et nationales, comme il doit mesurer la détermination affichée par des milliers de manifestants de l'« Academic Pride et contre la casse du CNRS le 19 juin.

## CONTESTATION D'UNE RARE DURÉE ET UNITÉ

Le courant de pensée « Action Syndicale » qui impulse les orientations du SNESUP et contribue de manière essentielle à leur mise en œuvre, doit aux adhérents de regarder avec lucidité, l'année qui vient de s'écouler. Nos analyses sur le cœur régressif, anti scientifique de la loi LRU, du budget 2008 sont peu à peu devenues majoritaires et chacun peut mesurer la progression de cette perception chez nos collègues. C'est l'un des enseignements de la longue période électorale. Néanmoins la conjonction de ces prises de conscience tant chez les enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs que parmi les personnels BIATOSS et les étudiants ne s'est pas produite et traduite dans des luttes en mesure de faire reculer le gouvernement malgré tous nos efforts au sein de l'intersyndicale. Les différences avec la stratégie de l'UNEF, avec celles d'organisations plus soucieuses de harcèlement du pouvoir sarkoziste que de

syndicalisme à vocation majoritaire, comme avec celles de Sup'recherche/ UNSA (plus présent dans l'intersyndicale que dans les universités) ou du SGEN, absent du terrain sauf dans une poignée de sites, et très souvent proche des inspirations de la CPU, ont marqué cette année. Le syndicalisme ancré dans le métier, porteur de propositions réellement novatrices... syndicalisme que le SNESUP défend seul de manière identitaire dans tous les établissements, a démontré sa nécessité. Le réseau des élus

SNESUP dans tout le pays à côté de l'activité régulière des sections syndicales, est indispensable pour contester l'influence de la CPU, relais actuel des orientations du ministère.

La future et encore obscure maîtrise des formations d'enseignants avive des questionnements, pas tous réglés par notre réussi congrès d'Orsay. Le courant de pensée « Action Syndicale », en ce mois de juin 2008, invite au débat, y compris sur l'avenir de la FSU puisque les modifications des règles de la représentativité (public et privé) pèsent sur l'avenir. Dans le SNESUP, les perspectives d'action, les formes d'organisation, du travail la répartition national/local, pour améliorer notre efficacité syndicale sont de vraies questions... ouvertes. Et « Action syndicale » entend accueillir tous ceux qui veulent contribuer à forger les réponses.

C'est dans cet esprit que sont formulées ici des pistes d'action pour les prochains mois.

Ce plan s'articulerait en trois temps : Premier temps : une forme de grève administrative des activités d'évaluation de la recherche, dès maintenant en concertation avec l'Intersyndicale, SLR et SLU. Les deuxième et troisième temps seraient mis en perspective pour les mois de septembre-octobre 2008, après les examens de septembre et la reprise des activités pédagogiques.

Deuxième temps : dans la première quinzaine d'octobre, grève administrative étendue à toutes les tâches pédagogiques, de recherche, locales et nationales.

Troisième temps : seconde quinzaine d'octobre, grève des cours. ●

# Hyperplanning 2008

## les raisons de son succès

### Raison n°1

#### **Il fait l'emploi du temps avec ou sans vous !**

L'élaboration de l'emploi du temps se fait en mode automatique (calcul de tout ou partie de l'emploi du temps) ou en mode manuel assisté. L'utilisateur peut bien sûr combiner les deux modes à sa guise.

### Raison n°2

#### **Il s'installe simplement et sa prise en main est immédiate**

En microposte comme en réseau, sa mise en œuvre immédiate et sa prise en main intuitive sont au cœur de son succès. Avec plus de 1000 utilisateurs, Hyperplanning est le premier logiciel de gestion de planning en France.

### Raison n°3

#### **Il tient tout le monde informé**

Une gamme complète et entièrement paramétrable d'états de sortie est disponible en impression. Les emplois du temps peuvent être expédiés par email aux enseignants et aux étudiants, et publiés sur internet.

### Raison n°4

#### **Il est ouvert à tous, chacun selon ses droits**

En réseau, Hyperplanning propose une gestion de droits d'utilisateurs qui permet à chacun de travailler selon des autorisations qui lui sont allouées.

### Raison n°5

#### **Il résout tous les problèmes de salles**

Réservation, changement, recherche, les outils les plus performants sont là pour que la gestion des salles ne soit plus un problème.

### Raison n°6

#### **Il rend compte du travail effectué**

Décomptes horaires et taux d'occupation des ressources sont disponibles en temps réel. Hyperplanning contrôle, imprime et exporte toutes les informations pour un suivi rigoureux du planning.

### Raison n°7

#### **Il communique avec d'autres logiciels...**

Pour importer ou exporter des données sous un format texte, un simple copier-coller suffit. Quels que soient les logiciels utilisés, vous automatisez vos échanges à l'aide du Service Web livré avec Hyperplanning.net.

### Raison n°8

#### **... et avec votre E.M.T.**

Hyperplanning peut s'interfacer avec votre ENT de deux manières : au travers d'un serveur CAS ou à l'aide d'un système plus souple, développé par Index Education et adapté à une application de gestion de planning.

...



**HYPERPLANNING EST UN LOGICIEL**  
**INDEX-EDUCATION.COM**

Site : <http://www.index-education.com>